

Orientations budgétaires 2009

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue d'un débat d'Orientations Budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Comme son nom l'indique, le débat d'Orientations Budgétaires n'est pas la répétition du débat qui aura lieu en février prochain, avec la présentation du projet de budget. Il est destiné à dresser un cadre, celui dans lequel s'élabore le budget primitif, à mettre en avant les contraintes et les choix qui s'imposent à la Ville. La réglementation d'ailleurs ne fixe pas de modèle ou de documents obligatoires à présenter à l'assemblée. Elle laisse le soin à l'exécutif de fournir au Conseil Municipal toute information nécessaire à alimenter le débat.

On ne peut que se féliciter de cette souplesse, dans le contexte très particulier dans lequel se construit, pour toutes les collectivités, le budget 2009 : un contexte de rigueur du fait des décisions unilatérales prises par l'Etat à l'été, aggravé par les premières tensions de la crise financière, puis par les signaux concordant de la crise économique. Face à une demande qui va croissante, le Président de l'Association des Maires de France, Jacques PELISSARD, le dit lui-même : «les élus sont dans un contexte absolument inédit où leurs trois principales sources de financement (dotations, fiscalité, emprunt) sont particulièrement contraintes».

Dans ce cadre, les choix sont difficiles. A l'heure de rédaction de ce rapport, le projet de budget 2009 n'est pas définitivement arrêté et des arbitrages restent à confirmer.

En 2008, l'installation des nouveaux élus s'est traduite par une courte période d'adaptation et par la préparation de la mise en oeuvre du programme municipal. Le budget 2009 illustrera d'ailleurs ces décisions avec une première série d'actions nouvelles.

En revanche, la situation d'ensemble a très largement évolué depuis mars 2008, en défaveur des acteurs de la gestion locale. C'est pourquoi le fil directeur de ces Orientations Budgétaires dépasse assez largement le seul cadre bisontin, avec la volonté d'illustrer comment les contraintes du national pèsent sur le niveau local, donc sur nos marges de manoeuvre, sur notre capacité à faire et à faire faire, alors que l'argent public est devenu plus rare et plus cher.

Je vous propose un rapport d'Orientations Budgétaires construit en cinq parties :

1. Un contexte national préoccupant
2. Les inquiétudes des collectivités locales en 2008
3. Les paradoxes de la gestion locale
4. Nos ambitions pour Besançon
5. Les grandes lignes du budget 2009

1^{ère} partie : un contexte national préoccupant

1. Le problème récurrent du déficit des comptes publics

Pour éviter toute critique partisane, les considérations suivantes sont tirées pour l'essentiel du rapport Richard. Si certaines données sont à actualiser, les analyses qu'on peut en tirer sont toujours d'actualité.

Depuis 25 ans, la dette financière des administrations publiques augmente sans cesse. De 1978 à 2004 elle a été multipliée par cinq, pour atteindre 66,6 % du PIB et près de 18 000 € par habitant début 2005. La France est aussi le pays d'Europe dont le ratio de dette publique s'est le plus accru sur la période. La forte progression de la dette de 2002 à 2005 (+ 8,4 points) est imputable au déficit public qui a dépassé la valeur de référence inscrite dans le pacte de stabilité et de croissance (3 % du PIB). Depuis 1978, chaque année, le montant des dépenses publiques est supérieur à celui des recettes.

Qu'en est-il des collectivités locales ? D'abord, il faut rappeler que la dette publique est d'abord celle de l'Etat. En 2005, elle représentait 78 % de la dette publique et celle des administrations publiques locales (APUL) comptait pour 10 %. En 2008, ce pourcentage, après les transferts opérés par l'acte II de la décentralisation, est de près de 11 %. La dette des administrations publiques locales a même diminué en montant entre 1996 et 2002 rappelle le rapport Richard. Les critiques portées à leur encontre par les pouvoirs publics, jusqu'au spectaculaire retournement consécutif au « plan de relance » annoncé par l'Etat sont donc infondées. En effet, les collectivités territoriales réalisent 73 % de l'investissement public et leurs budgets sont encadrés par une règle d'équilibre (équilibre des deux sections, sincérité des prévisions, autofinancement du capital de la dette).

Tous les observateurs objectifs des finances publiques s'entendent pour reconnaître que les collectivités locales françaises sont dans une situation globalement saine, bien plus que celle de l'Etat, car :

- leur endettement est modéré
- elles ont été capables de s'adapter au contexte financier des années passées et aux transferts de charges, malgré l'obsolescence de leur fiscalité, en limitant leurs contributions à moins de 15 % des prélèvements obligatoires
- leur dette contrairement à celle de l'Etat, vise à financer des biens durables et non des dépenses de fonctionnement et de transfert.

Le tableau suivant est éloquent :

Compte simplifié des administrations publiques (en milliards d'euros)
(source : rapport au CES du 29/11/2006)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Administrations publiques locales											
Total des recettes	115,9	123,9	124,8	129,7	135,3	143,3	146,6	156,8	164,8	175,8	185,6
Total des dépenses	118,0	123,2	121,9	125,8	130,9	140,5	144,6	154,8	164,2	178,1	187,5
Dont FBCF	25,8	25,3	23,8	24,6	27,9	31,3	31,6	31,3	33,2	36,0	38,5
Capacité de financement	- 2,1	0,7	2,9	3,9	4,3	2,8	2,0	2,0	0,5	- 2,3	- 1,8
Etat											
Total des recettes	233,0	248,3	256,8	264,3	282,1	285,0	294,6	293,5	293,6	324,0	336,3
Total des dépenses	282,0	293,5	301,4	303,2	317,7	320,4	330,3	350,0	355,8	376,8	388,1
Dont FBCF	6,8	7,3	7,0	6,8	6,6	6,8	7,3	7,2	7,5	7,0	7,5
Capacité de financement	- 48,9	- 45,2	- 44,6	- 38,9	- 35,6	- 35,4	- 35,7	- 56,5	- 62,2	- 52,8	- 51,8

FBCF : Formation Brute de Capital Fixe (dépenses d'équipement)

2. Les collectivités locales montrées du doigt

«Je suis le Premier Ministre d'un Etat en faillite» a dit un de ses plus éminents représentants. Rappelons aussi que jusqu'au discours du Président de la République à Douai le 4 décembre dernier, l'objectif affiché de l'Etat était de réduire les déficits publics, de revenir à plus d'orthodoxie budgétaire et de cesser d'être «le mauvais élève de l'Europe», au sens du respect du traité de Maastricht. «Il faut que les collectivités locales prennent leur part de l'effort de redressement des finances publiques» était le discours officiel.

Cette «solidarité des déficits» s'explique mécaniquement, non par la conséquence des décisions des collectivités elles-mêmes, mais par les choix de l'Etat seul :

- La recherche d'économies budgétaires alors que les concours divers de l'Etat aux collectivités représentent près de 50 milliards d'euros et que l'Etat est devenu lui-même le premier contribuable local, lorsqu'il a décidé de supprimer ou de réformer des impositions locales (taxe professionnelle par exemple) sans l'avis des collectivités
- La difficulté voire l'impossibilité pour l'Etat de maîtriser les déficits structurels de la Sécurité Sociale, qui sont partie intégrante des déficits publics au sens de Maastricht
- La faiblesse des propres marges de manoeuvre de l'Etat, en raison du poids de la dette publique et de l'inertie relative de ses dépenses de personnel. De ce point de vue, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) n'a pas donné les résultats escomptés
- La dépendance relative des budgets locaux vis-à-vis des dotations de l'Etat (lesquelles en fonctionnement représentent plus du quart des recettes réelles de fonctionnement de la Ville).

Le mouvement de transfert de charges vers les collectivités s'est accéléré depuis quelques années, mais il n'est pas nouveau. A titre d'exemple, on évalue entre 1,8 et 2,3 milliards d'euros la «dette» que l'Etat a contractée envers les Départements pour la mise en oeuvre du RMI depuis 2004. Les compensations partielles sont nombreuses s'agissant des Régions et des Départements (personnels des lycées et collèges, routes nationales devenues départementales, ... etc.).

Or, les dépenses des collectivités sont contraintes par le niveau de service rendu et par des charges incompressibles (dépenses de personnel, énergie, coût des matières premières). Ainsi le «panier des Maires» calculé par Dexia et l'AMF qui mesure la progression des prix subie par les Collectivités est systématiquement supérieur, trimestre après trimestre, à l'indice des prix des ménages hors tabac. C'est le prix à payer pour l'investissement public, facteur de développement et créateur de richesse, dans des domaines aussi variés que le logement social, les transports, la formation, l'enfance et la petite enfance, le sport et la culture.

3. La crise financière et économique, ses impacts prévisibles pour les Collectivités

Aux difficultés tendanciennes évoquées ci-dessus, s'ajoute désormais l'impact de la crise financière et économique.

Plus encore que d'autres agents économiques, les collectivités locales sont sensibles à la poussée de l'inflation. Inutile de rappeler que les dotations de l'Etat évoluent en fonction d'une inflation prévisionnelle, généralement minorée en loi de finances. Or pour 2008, l'inflation réelle était encore estimée en octobre à près de 3 % en année pleine. Le retournement de tendance en novembre est net, mais rien ne dit qu'il sera confirmé en 2009.

Premier poste d'achats du secteur public local, les dépenses énergétiques ont ainsi augmenté de 30 % depuis 2005. Pour la Ville, de budget primitif à budget primitif c'est 0,8 M€ supplémentaire qu'il faudra budgéter en 2009. Cela rend d'autant plus nécessaire notre politique en faveur de la maîtrise énergétique, mais il s'agit d'investissements importants nécessairement étalés dans le temps. Autre poste : celui du prix des matières premières, qui pèse sur le coût des dépenses d'investissement. Là aussi, l'indice du prix de la construction a augmenté de 20 % en trois ans et de 10 % depuis un an, de novembre 2007 à novembre 2008.

L'effet de ciseau est redoutable car si les dépenses augmentent, les recettes ne progressent pas au même rythme. Il ne s'agit pas de revenir sur l'obsolescence des bases fiscales, mais l'évolution nominale votée en loi de finances ne compense que théoriquement l'inflation réelle. Or, l'absence de dynamisme de la matière fiscale pouvait être en partie compensée par l'évolution ces dernières années de la fiscalité indirecte. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et les Départements en sont un bon exemple, avec la baisse attendue des droits de mutation en 2009. La Ville sera aussi touchée, mais dans une moindre mesure. D'abord car la stagnation des recettes d'exploitation et des droits indirects est une réalité déjà connue sur le mandat précédent, ensuite car les sommes en jeu sont moins élevées. Néanmoins, en 2009, les droits de mutation et le produit des jeux du casino diminueront. Ils étaient évalués à 2,8 M€ et 2,5 M€ au BP 2008.

Dans une telle situation, le maintien d'une capacité d'investissement locale va passer de plus en plus par la mobilisation de l'emprunt. On l'a vu, les collectivités locales sont globalement peu endettées, mais dès 2007 elles ont dû inverser cette tendance et se remettre à mobiliser plus d'emprunt qu'à rembourser du capital. Ce qui était signe d'une «mauvaise gestion» est, depuis le discours de Douai, devenu subitement vertueux, avec un appel insistant à l'investissement public local, lequel ne peut être financé comme l'Etat par du déficit public. Pas plus d'ailleurs que par une avance de FCTVA. Selon le Président de l'AMGVF, ce remboursement «ne procurera pas une capacité d'investissement supplémentaire». C'est d'ailleurs plus une avance de trésorerie, qu'une participation durable.

Dans le contexte de crise actuelle, le coût de la dette va augmenter. Malgré une gestion mesurée de son endettement, la Ville subira, comme les autres acteurs économiques, l'impact de la remontée des taux courts (sensible depuis 18 mois, aggravée au cours de l'été, puis ralentie en cette fin d'année, dans une période de grande incertitude).

Enfin et surtout, la crise qui s'amorce va amener la Ville à s'impliquer toujours plus dans l'accompagnement de terrain. C'est déjà le cas du CCAS qui, depuis le mois de septembre 2008, est confronté à une augmentation importante de la demande sociale : + 20 % du nombre de sollicitations à Proxim'Social, + 15 % pour le nombre d'aides financières accordées, entre 10 % et 20 % d'augmentation pour la fréquentation des épiceries sociales. Dans le même temps, la crise économique touche lourdement les commandes adressées au CHAT. L'ensemble oblige la Ville à conserver les moyens d'une indispensable réponse à ces difficultés.

2^{ème} partie : Les inquiétudes des collectivités locales en 2008

1. La réalité des désengagements de l'Etat pour Besançon

Contrairement aux Régions et aux Départements, les communes n'ont pas connu de mouvements massifs liés à des transferts de compétence, sur une période récente.

Le mouvement de désengagement de l'Etat est plus insidieux mais tout aussi réel : consécutif à des décisions visant la délocalisation de missions régaliennes, issu de la production de nouvelles normes ou de réglementations imposées, supporté au travers de la réduction des recettes ou des moyens mis à disposition de la Ville. C'est une réalité que ne conteste aucun élu local, quelles que soient ses convictions politiques. Et il est légitime de la dénoncer, car il est injuste qu'au final ce soit le contribuable bisontin qui assume la charge de décisions qui devraient relever de la solidarité nationale.

Un travail a été fait pour identifier et chiffrer les incidences des mesures impactant directement les budgets de la Ville depuis 2004. Ont été ciblés pour l'Etat et les organismes sous tutelle de l'Etat (Agence de l'Eau, CNAF par exemple) : les coûts imposés à la Ville consécutifs à l'application de textes législatifs et réglementaires et les pertes de ressources explicitement identifiées et résultant d'une décision nationale. Le résultat est significatif, mais partiel. Il faudrait y ajouter les impacts indirects résultant de désengagements sur les budgets de structures partenaires de la Ville (associations, structures d'insertion, acteurs de quartiers par exemple). Cet exercice est particulièrement difficile. L'estimation ci-dessous qui se veut mesurable et justifiable est donc minimale.

Récapitulatif des désengagements Etat 2004-2008 pour la Ville (en K€)

	2004	2005	2006	2007	2008
Total charges annuelles nouvelles	157,3	540,9	608,6	1 023,3	1 510,8
Total perte de ressources annuelles		498,6	212,8	- 29,8	47,7
Total désengagements annuels	157,3	1 039,5	827,4	1 013,4	1 558,5
Total désengagements cumulés	157,3	1 196,8	2 024,2	3 037,6	4 596,1

Le détail de ces sommes figure en annexe 1. Au total, pour une année de référence 2004, le coût cumulé de ces désengagements est de 4,6 M€ soit de près de 0,9 M€ par an en euros courants (près de 1,5 point d'impôts).

Ces charges supplémentaires sont à absorber par nos budgets et viennent s'ajouter aux coûts croissants du fonctionnement des services municipaux ou de réalisation des équipements.

Hors dispositions en lois de finances, d'autres mesures sont attendues et devraient à nouveau alourdir ces totaux. Après l'accueil des élèves les jours de grève dans les écoles, on peut évoquer « la compensation » du passeport biométrique. Mais de nouvelles réglementations sont en préparation. Quel que soit l'intérêt de ces dispositifs, leur coût net est à la charge des seules collectivités.

2. L'accentuation du mouvement en 2009, avec le projet de loi de finances

Le projet de loi de finances a été présenté au Comité de finances locales le 25 septembre. Il a donné lieu à un voeu de désapprobation de ce même Comité. Pour l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) c'est « une rupture sans précédent du contrat qui régissait jusqu'à présent les relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales ».

D'une façon générale, le projet de loi de finances préparé avant la crise s'inscrit dans le projet de loi de programmation triennale (2009-2011) dont l'objectif (qui n'est plus d'actualité) était de revenir à l'équilibre des finances publiques en 2012. L'Etat avait décidé de faire croître son budget de 2 % à hauteur de l'inflation prévisionnelle au moment de son élaboration et il « garantissait » aux collectivités une même évolution. En fait cette évolution est en trompe l'oeil du fait de la rupture du contrat de croissance et de solidarité. Désormais, ni l'enveloppe normée des dotations de l'Etat, ni la DGF n'évoluent plus de l'inflation prévisionnelle et d'une fraction de la croissance.

Surtout, le changement des règles du jeu est important avec l'intégration dans l'enveloppe normée du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), présenté comme une dotation et non comme un remboursement décalé et partiel de la TVA supportée par les Collectivités sur leurs investissements. De la même façon, la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) devait être réformée pour passer d'une logique de dotation compensatrice à une logique de subvention en partie fléchée. Mais

si l'Etat est revenu sur ces dispositions, l'impact financier demeure : l'enveloppe augmentant de 2 %, ce sont mécaniquement d'autres baisses qui compensent l'accroissement du FCTVA (l'année de référence étant favorable aux remboursements). Au-delà de l'affichage et déduction faite de la progression logique du FCTVA c'est d'une augmentation de 0,8 % des autres dotations dont il est question. Ces moins de 1 % sont à comparer à l'inflation estimée. Pour la première fois en 2009, les subventions attendues de l'Etat en fonctionnement vont baisser au BP 2009.

L'AMGVF estime à près de 700 M€ l'effort demandé en loi de finances aux collectivités locales, réparti comme suit : suppression de la part PIB dans l'indexation de la DGF, gel de l'ensemble des dotations d'équipement, gel de la dotation générale de décentralisation auparavant indexée sur la DGF, réductions accrues des compensations d'exonérations fiscales de l'ordre de près de 20 % avant débat parlementaire.

Le 25 novembre dernier, en ouverture du congrès des Maires, le Président de l'AMF Jacques PELISSARD a souligné que les élus ne pouvaient accepter ni l'«intégration de toutes les dotations financières de l'Etat dans une même enveloppe, dont la hausse est limitée à l'inflation prévisionnelle», ni «que le FCTVA soit intégré dans l'enveloppe et absorbe par conséquent une partie substantielle de la hausse des crédits». Il a précisé qu'il était «primordial d'apporter aux élus locaux des assurances concernant le financement de leurs collectivités (...). Or, pour la première fois certaines communes subiront en 2009 une baisse de leurs dotations». Ce sera le cas pour Besançon, même en neutralisant l'effet population.

3. Les inquiétudes pour l'avenir

Alors que se multiplient les mesures d'économies budgétaires au détriment des collectivités locales (suppression par exemple de la régularisation a posteriori de la DGF, nouvelles exonérations en matière de TP), les élus sont globalement inquiets. Malgré le recul provisoire du Gouvernement sur la DSUCS, d'autres mesures sont en préparation. L'avenir même du FCTVA a été remis en cause. Cela reviendrait en fait à taxer, au bénéfice de l'Etat, les investissements des collectivités. Mais le système mis en place par la Loi de Finances a désormais l'effet pervers de pénaliser sur leurs dotations de fonctionnement les collectivités qui investissent.

Les élus appellent de leurs vœux une réforme des finances et de la fiscalité locale, toujours annoncée et jamais réalisée. Il est certain que les nouveaux ajustements apportés en 2009 aux calculs des dotations ne seront pas reconductibles en 2010, après l'épuisement des dotations qualifiées de «variables d'ajustement» et dont la baisse garantit les hausses consenties en loi de finances. Ce manque de lisibilité est inquiétant pour les collectivités et rend difficile pour la Ville la construction de perspectives avec un niveau de risque acceptable. Si les élus locaux sont responsables, encore faut-il leur donner les moyens de leur gestion.

De nombreux élus se demandent s'ils pourront maintenir les services à la population. 43 % des Maires interrogés par l'AMF mettent en avant cette préoccupation (+ 10 % par rapport à 2007). Seulement le même pourcentage de Maires pense développer les investissements en 2009.

Ces contraintes et ces incertitudes doivent nous conforter dans nos choix et nous amener à améliorer encore notre gestion. Néanmoins, à Besançon comme dans nombre de collectivités voisines, nous ne pourrions faire face à l'évolution de nos charges dans ce contexte, sans remises en cause et sans effort fiscal.

Il faut rappeler que sur les trois derniers exercices budgétaires, les taux communaux ont évolué de moins de 1 %. C'est significatif alors que le produit fiscal apporte près de 40 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Cet effort nous l'avons réalisé malgré la hausse des prix et celui des charges sociales, en maintenant notre investissement. Mais il n'est pas tenable.

Cette analyse est largement partagée par les élus locaux. Pour citer à nouveau le sondage dévoilé lors du Congrès des Maires : en un an l'optimisme des élus locaux sur la situation financière des collectivités a fléchi de 9 points (de 55 % en 2007 à 46 % en 2008). Ce sondage effectué fin août et début septembre a été mené avant l'accélération de la crise financière et la dégradation de la situation des principaux prêteurs des collectivités.

3^{ème} partie : Les paradoxes de la gestion locale

1. Les capacités d'adaptation de la gestion locale

Ces derniers mois, les Collectivités Locales, nous l'avons vu, ont été montrées du doigt comme de mauvais gestionnaires. Ce n'était pas sans arrière-pensée budgétaire. Les Régions, les Départements, les Pays, les Intercommunalités sont régulièrement dénoncés comme sources d'inefficacité, de doublons et de dépenses. Le Président de la République a sollicité un ancien Premier Ministre pour lui faire des propositions de réforme territoriale. Paradoxalement, les Collectivités Locales sont peu représentées dans cette instance de réflexion. Les associations d'élus locaux, et notamment l'Association des Régions de France, dénoncent régulièrement le mauvais procès qui est fait aux collectivités par un Etat impécunieux et incapable de se réformer lui-même.

La voie est pourtant tracée : plus grande responsabilité des collectivités locales en matière fiscale, révision des valeurs locatives, réforme des dotations vers plus de péréquation. Mais on parle de ces réformes depuis 30 ans et les valeurs locatives de référence datent toujours de 1970. Dans le même temps, l'Etat change régulièrement les règles du jeu : en trois ans les règles d'indexation des dotations sous enveloppe auront changé trois fois, la progression de la DSUCS affichée par la loi Borloo n'arrivera jamais à son terme et sans la réaction des associations d'élus c'est, dès cette année, 30 % des communes éligibles qui l'auraient perdue purement et simplement. Quant à la taxe professionnelle, mille fois réformée, elle n'a plus la productivité qui était la sienne en 2001, lors de la création de la CAGB. Juste un exemple : en 2007, la réforme du plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, aura coûté 645 M€ aux collectivités.

Les collectivités s'adaptent à toutes ces évolutions. Elles n'ont pas attendu la LOLF (Loi Organique sur les Lois de Finances) et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dont le principal effet se traduit aujourd'hui par des fermetures de services publics (tribunaux, hôpitaux, ...) et des suppressions de postes. A cette simple logique comptable, les collectivités opposent leur proximité à l'usager et leur adaptabilité. C'est Besançon qui a inventé le RMI, c'est Besançon qui a été l'une des premières villes de France à développer le réseau Lumière et à lutter contre la fracture numérique. La Ville est à la fois une administration à l'écoute de ses usagers (proxim'cité et proxim'social, politique d'accueil et d'écoute des usagers et du personnel) et un gestionnaire de services concurrentiels (développement du réseau de chauffage urbain, opérations d'urbanisme avec des opérateurs privés, certification de l'eau et de l'assainissement gérés en régie).

Cette capacité de réaction et cette proximité font des Maires les interlocuteurs naturels de leurs concitoyens et elle relativise beaucoup les critiques qui leur sont adressées.

En matière de gestion, les débats d'orientations budgétaires sont intervenus en Conseil Municipal, bien avant ceux du Parlement. La gestion de l'eau, le contrôle de gestion public, la discussion de l'intégralité du budget et pas uniquement des mesures nouvelles, la gestion active de la dette, le recours à des cabinets conseils et la transparence budgétaire sont depuis longtemps du domaine courant des collectivités. Et ce n'est pas quelques cas isolés qui doivent remettre en cause cette réalité.

2. Des collectivités bien gérées, le cas de Besançon

L'investissement des collectivités locales est essentiel pour l'aménagement du territoire, mais aussi par la quantité d'emplois générés par les marchés portés par elles. En Franche-Comté, la LGV Rhin-Rhône ne se serait pas faite sans l'engagement des trois Régions. Et pour la Ville de Besançon c'est près de 30 M€ d'investissement qui sont réalisés chaque année et autant de marchés qui sont attribués par la commission d'appels d'offres.

Globalement les Collectivités Locales sont bien gérées. C'est le cas de la Ville de Besançon et c'est ce qu'a reconnu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté au Conseil Municipal en septembre 2007 s'agissant de sa politique budgétaire et financière. Même si certains points sont perfectibles (nous y travaillons), que dit la CRC de Franche-Comté dans ses conclusions ? «L'ensemble des indicateurs financiers présente globalement de bons résultats pour le budget principal comme pour les budgets annexes de la Ville de Besançon, avec une relative stabilité sur la période 1999 à 2004» (p. 82 du rapport d'observations définitives).

Ainsi, en 2007, la Ville a un volume global de dépenses très proche de la moyenne des communes de la strate de 100 à 300 000 habitants (1 553 € contre 1 554 € par habitant). L'évolution sur le mandat précédent (+ 2,3 %) a été inférieure au rythme moyen (2,7 % par an). Sur cette même période, la Ville a consacré une part plus grande de son budget à l'investissement (30,5 % pour une moyenne de 26,6 %). Si on se limite aux dépenses d'équipement, l'effort est encore plus significatif : en moyenne 265 €/h et par an contre 238 € pour la strate. Il s'agit de tendances alors que la structure des communes et des intercommunalités de la strate peut être très différente.

La part de dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est supérieure à la moyenne (59,1 % contre 54,1 % en moyenne), mais cet écart (qui s'explique notamment par le choix de la région) a tendance à se réduire avec les transferts de compétences. Les taux d'imposition s'établissent dans le premier tiers des grandes villes de l'AMGF malgré les hausses très faibles de ces trois dernières années. Surtout, la Ville conserve un taux d'épargne brute sur la période (près de 19 %) bien supérieur à la moyenne (15,5 %). Sur les cinq dernières années, l'épargne constatée aux comptes administratifs s'établit en moyenne à 28 M€.

La part de financement par la Ville des dépenses d'équipement par emprunt est de 44,6 % en moyenne sur le précédent mandat. Elle s'établit à 38,2 % pour les communes de la même strate. En revanche, la Ville est moins endettée : encours de dette de 877 €/h en moyenne (971 €/h pour la strate), capacité de désendettement de près de 4 ans en moyenne (5 ans pour la strate). Ces bons résultats devraient être encore améliorés au 31/12/08, de façon exceptionnelle : en raison d'une part d'un niveau d'investissement réalisé assez moyen (année électorale) et d'une mobilisation d'emprunt nouveau plafonnée à 10,6 M€ pour limiter les surcoûts de la crise financière.

L'annexe 2 au rapport présente l'évolution des principales données financières aux comptes administratifs des cinq exercices passés, pour le budget principal et pour les budgets annexes.

3. Des budgets dépendant de l'Etat

Ces résultats financiers satisfaisants donneront lieu à plus de précision, lors du vote du budget primitif, avec la présentation des ratios obligatoires annexés au BP. Ils peuvent néanmoins être confirmés par les analyses du Trésor Public et les données accessibles sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Mais ces données ne constituent évidemment pas une fin en soi. Ce ne sont que des indicateurs de gestion. Ils ne doivent pas occulter la relative fragilité qui est celle des budgets locaux, hors même l'impact déjà souligné d'un contexte dégradé qui va amener la Ville et le CCAS à s'impliquer davantage, aux côtés de nos partenaires de terrain.

Là encore, il faut rappeler une réalité qu'on passe parfois sous silence : la Ville n'est pas totalement maître des choix de sa politique financière. Sur un budget de près de 200 M€, il ne faut pas oublier qu'un point de fiscalité ne rapporte que 0,7 M€ de recettes supplémentaires, indifféremment de la situation individuelle des contribuables puisque le revenu n'entre pas directement dans le calcul des bases d'imposition. C'est pourquoi il nous faut être très attentif dans l'utilisation du levier fiscal.

C'est l'Etat qui nous impose l'évolution de nos dotations : 44 M€ pour les seules dotations en fonctionnement au BP 2008. A ce jour, la baisse des recettes issues du projet de loi de finances est évaluée pour la Ville à près de 0,4 M€ de Compte Administratif prévisionnel à Compte Administratif prévisionnel. Il ne s'agit plus d'une évolution ralentie comme sur les exercices antérieurs mais désormais d'une diminution nette. Les seules compensations fiscales (compensations par l'Etat d'exonérations accordées par lui sur des impositions locales) devraient diminuer de plus de 15 %. Cette absence de visibilité est évidemment préjudiciable à la programmation pluriannuelle de nos budgets.

Elle impacte aussi directement la masse salariale de la Ville (de l'ordre de 79 M€ pour les seules rémunérations des personnels titulaires). Les collectivités employeurs subissent, sans participer aux négociations, les décisions unilatérales de l'Etat employeur. Les décisions de revalorisations ou de refontes salariales, indispensables pour soutenir le pouvoir d'achat des catégories de salariés, peuvent difficilement être anticipées. Le report de certaines mesures en 2009 (avec effet rétroactif partiel attendu sur 2008) devrait peser lourdement sur la masse salariale du prochain budget, malgré les efforts significatifs de maîtrise des effectifs réalisés en 2008. Pour l'exercice clos, les dépenses de personnel permanent auront progressé de moins de 1,5 % malgré le GVT.

Enfin, dernier point déjà évoqué : l'impact sur le budget municipal des nouvelles normes fixées par le pouvoir législatif et réglementaire. Après les aires de jeux pour les enfants, les ascenseurs, certaines normes environnementales et de sécurité, les réseaux d'eau et d'assainissement, s'amorce la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement et de l'accessibilité handicapés. C'est une bonne chose mais les aides de l'Etat risquent encore de manquer.

4^{ème} partie : Nos ambitions pour Besançon

1. Un cadrage pluriannuel

La Ville dispose de plusieurs documents de cadrage destinés à guider son action sur le mandat.

Le premier est le projet de Ville «Besançon 2020» approuvé par le Conseil Municipal en 2006, qui résulte d'une large concertation et qui se veut ni polémique, ni partisan. C'est la direction dans laquelle doit tendre notre action. Il s'articule autour de 4 grands enjeux : le renforcement de la notoriété de Besançon, la nécessité de son redimensionnement, le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique et le développement durable. Ce projet, ce sont aussi 5 orientations : le développement de l'économie et l'emploi, le pari sur les savoirs et la connaissance, la qualité de la Ville, l'harmonie et l'ouverture. Ce projet ambitieux dépasse logiquement les seules compétences municipales, mais il est important de le conserver en tête pour que nos actions s'inscrivent, en cohérence avec l'action de la CAGB, dans une perspective globale de développement de la Ville et de son agglomération.

Deuxième cadre dans lequel s'intègre le projet municipal, celui négocié en 2006 s'agissant de la programmation des fonds européens en Franche-Comté et du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Il ne s'agit pas d'un simple instrument de programmation financière, mais de la déclinaison d'une stratégie où la capitale régionale a toute sa place dans les 10 grands projets du contrat. C'est pour nous aussi la possibilité de mobiliser des moyens financiers réservés et de dégager des synergies avec nos partenaires, comme par exemple la mise en valeur des fortifications Vauban et de la reconnaissance UNESCO, le développement de Temis et de la desserte routière de Besançon (PDMI) ou la préparation de l'arrivée de la LGV (liaison Viotte-Auxon), en cohérence avec le projet TCSP.

Enfin, dernier élément de cadrage d'ordre technique : l'actualisation du cadre de notre prospective budgétaire pluriannuelle. L'objectif est clair : dégager une capacité de dépense d'équipement moyenne qui s'établisse à près de 35 M€ de réalisé par an, soit un effort de 210 M€ sur le mandat. Pour réaliser les projets inscrits au programme pluriannuel d'investissements, la Ville mobilise son autofinancement en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité plus que l'inflation et en préservant notre épargne. Cet effort suppose une mobilisation d'emprunt à la hausse sur le mandat, après le mouvement de désendettement de ces dernières années.

En 2009, l'inscription du projet de budget dans le cadre de ces simulations devra tenir compte particulièrement des résultats du compte administratif prévisionnel et des incertitudes qui sont les nôtres sur l'évolution de nos marges de manoeuvre.

2. Nos engagements sur le mandat

Ils s'inscrivent dans le projet politique sur lequel nous avons été élus. Et ce projet est encore plus d'actualité aujourd'hui, dans une période de crise, marquée par le repliement de chacun, des difficultés sociales et économiques croissantes et une attente forte de nos concitoyens à l'égard des pouvoirs publics. Nous ne pouvons nous y soustraire, même si des choix seront à faire dans la priorisation de nos actions.

Ce programme va guider la construction des budgets de ces six années et d'abord les priorités du budget 2009, selon les engagements que nous avons pris :

- * Une capitale régionale au coeur du Grand Besançon : travail constant avec le Grand Besançon pour le développement économique du territoire, la construction de l'axe Rhin Rhône appuyé sur l'axe que constituera la future LGV.
- * Une Ville d'avenir pour l'emploi : développement de nos zones économiques, accent mis sur l'insertion et l'économie solidaire, soutien au commerce et à l'artisanat, reconversion des sites industriels.
- * Besançon, une ville de fraternité, d'égalité et de santé : soutien aux étudiants, présence auprès des personnes âgées, politique du handicap, politique de santé et aide aux plus démunis via le CCAS.
- * La Ville du développement durable et du bien vivre : accélération de notre politique de maîtrise énergétique, construction d'écos quartiers, préservation et mise en valeur de nos ressources naturelles.
- * Une Ville nature : valorisation des espaces verts au coeur de Ville, politique des jardins familiaux, protection de la biodiversité.
- * Pour des logements de qualité pour tous : respect d'un urbanisme de qualité, partenariat avec la CAGB et les bailleurs sociaux pour plus de mixité et des logements à la hauteur des besoins.
- * Besançon, Ville paisible : une police municipale de proximité, renforcement des actions de prévention et d'accompagnement, protection contre les risques naturels.
- * La mobilité dans la Ville : accompagnement de la réalisation du TCSP, politique de stationnement responsable, encouragement des modes doux.
- * Besançon, Ville des enfants et des familles : Lutte contre la fracture numérique, l'accueil de Tous, la qualité de la restauration scolaire.
- * Une Ville animée et citoyenne : des équipements publics au service des quartiers, de nouvelles interventions en direction de la jeunesse, partenariat avec les associations.

* Besançon, Ville étudiante : modernisation des équipements universitaires, soutien à la recherche et à la vie étudiante.

* Besançon, Ville touristique : valorisation de l'atout que représente l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, renforcement de l'offre touristique.

* La desserte de la Ville : développement du pôle Viotte, poursuite des études et des opérations d'aménagement.

* Le grand programme de petits travaux : poursuite des travaux et des interventions de proximité, embellissement de la Ville

* Besançon, Ville sportive : soutien au sport de masse et au sport de haut niveau, poursuite de la modernisation des équipements sportifs, participation aux événements sportifs.

* Le numérique : développement des espaces numériques, mise en place d'une e-administration.

* Une ville ouverte à l'international : soutien à la coopération décentralisée, au partenariat et à l'éducation au développement.

* Besançon, une ville de culture : développement du spectacle vivant, patrimoine culturel, projet de Cité des Arts, nouvelles formes culturelles.

3. L'inscription de notre stratégie dans la durée

Comme nous l'avons fait sur le mandat précédent, la réalisation de ce programme se veut volontaire mais réaliste, inscrite sur la durée du mandat. Les perspectives d'évolution de nos recettes et de nos dépenses doivent nous inciter à la prudence, sans renoncer aux réalisations qu'attendent de nous les Bisontines et les Bisontins qui nous ont élus.

Le mandat précédent a été marqué par une volonté de rigueur. Nous nous y tiendrons, avec la volonté que chaque euro d'argent public soit dépensé au mieux des intérêts de la Ville.

Nous poursuivrons la programmation pluriannuelle de nos investissements et l'actualisation régulière du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement). Celle-ci n'est pas totalement achevée à la date de rédaction de ce rapport. Nous confirmons aussi la nécessité de construire notre stratégie budgétaire sur deux ratios : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

Le premier permet de mesurer notre autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à continuer à dégager des ressources propres. Il s'agira de maintenir en tendance ce ratio sur la durée du mandat à un niveau supérieur à 20 M€. Le second rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Il traduit l'adéquation (calculée en années) de notre endettement par rapport à nos capacités de remboursement. La limite que nous nous fixons est raisonnable. Ce ratio ne devra pas dépasser les 8 ans au terme du mandat.

Cette stratégie est assise sur une prospective budgétaire régulièrement actualisée et que nous avons confrontée avec celles de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon lors des travaux préparatoires sur le financement du TCSP. Elle traduit pour nous des choix politiques forts et nous permet d'ajuster le pilotage des budgets à venir, pour dégager les moyens de nos ambitions.

Parallèlement, un travail considérable a démarré en interne en 2008 avec la démarche APPEL (Analyse des Politiques Publiques et des Engagements Locaux). Dans le contexte que nous connaissons, chaque adjoint participera en 2009 à l'analyse de nos interventions et de nos modalités d'actions, délégation par délégation. Ce travail technique interne initié avec les Directions des Ressources Humaines, des Finances, du Conseil de gestion et les directions concernées va se déployer

sur l'ensemble du mandat. Il permettra de mettre en synergie nos priorités politiques, les moyens dont nous disposons et leur optimisation. Ce n'est pas de la RGPP, c'est une réflexion collective que nous initiions pour alimenter nos choix, faire mieux et pas forcément plus. Contrairement à l'Etat, il ne s'agit pas de faire des économies à n'importe quel prix ou de communiquer sur des méthodes de gestion qui constitueraient la panacée.

Comme nous savons le faire à Besançon, nous améliorons continuellement nos méthodes de travail, en mettant la qualité du service public au coeur de notre action. Nous devons continuer à faire mieux encore, pour ne pas faire subir aux Bisontins les conséquences de décisions que nous ne maîtrisons pas.

5^{ème} partie : les grandes lignes du budget 2009

1. Le budget 2009 dans le projet du mandat

Le budget 2009 s'inscrit logiquement à l'articulation du précédent mandat et de la mise en œuvre progressive de notre projet pour la période 2009-2014. Les indications ci-dessous n'ont que valeur illustrative. La présentation du BP 2009 sera l'occasion d'une présentation complète de nos projets.

En investissement d'abord, le budget permettra de mobiliser plusieurs millions d'euros pour l'achèvement ou la poursuite de programmes importants. C'est le cas de la cuisine centrale. La livraison de ce nouvel équipement est prévue pour l'été 2009. C'est le cas aussi pour la SMAC dont les travaux retardés vont enfin démarrer en 2009. C'est également vrai pour le stade Léo Lagrange dont les travaux de couverture sont programmés pour cette année. Enfin, nous poursuivrons notre engagement dans les programmes des PRU de Planoise et des Clairs-Soleils, malgré notre inquiétude sur le manque de moyens de l'ANRU, que ne règlent pas les dernières rallonges annoncées par le Gouvernement. Notre réflexion se poursuivra sur plusieurs grands projets d'urbanisme, avec notamment la préparation de l'accueil de la LGV. Enfin, la Ville accompagnera la CAGB dans le projet du TCSP sur Besançon.

Nous poursuivrons aussi nos interventions en faveur de la mise en valeur du patrimoine, de l'entretien et de la mise en sécurité des équipements et des bâtiments municipaux.

En fonctionnement ensuite, notre effort portera notamment sur la poursuite de l'accompagnement du CCAS, mais aussi sur l'installation des conseils consultatifs d'habitants, le soutien aux politiques sportives (contrats de développement sportifs), l'accueil du Tour de France, le développement de l'offre dans les crèches, le redéploiement de l'accueil à l'état civil, le renforcement de l'Office du Tourisme et le développement de l'attractivité de la Ville avec un programme Vauban (UNESCO), la poursuite de notre politique énergétique et de promotion du développement durable, l'élargissement de l'offre culturelle, la programmation du CUCS.

En 2009, la Ville prévoit aussi la mise en place d'un nouveau service d'archéologie préventive et réfléchit à une nouvelle mutualisation avec le Grand Besançon et le CCAS : celle de la gestion de ses ressources humaines. Il faut rappeler par précaution que les comparaisons de BP à BP devront prendre en compte les transferts opérés au 01/01/09 avec la CAGB (Mission Locale, ZFU, ASQAB) et le fonctionnement en année pleine de la régie du Théâtre Musical Ledoux.

2. Les choix de gestion du BP 2009

Comme indiqué d'entrée, l'équilibre du BP 2009 n'est pas complètement arrêté, fin décembre, à la date de rédaction de ce rapport.

Les perspectives de désengagements croissants de l'Etat, les contraintes de la crise financière et économique, le recentrage obligé de nos partenaires sur leurs propres domaines de compétence, nous amènent à revoir nos programmations s'agissant particulièrement du cadencement des investissements à réaliser sur le mandat.

L'équation budgétaire, pour la Ville, comme pour toutes les collectivités territoriales est particulièrement difficile en cette fin d'année. C'est pourquoi nous avons arrêté des choix rigoureux :

* Limitation à près de 2 % de la progression de la masse salariale, en tenant compte des revalorisations annoncées par le Gouvernement et de la revalorisation du régime indemnitaire, en négociation avec les organisations syndicales.

* Evolution à 0 % des crédits d'exploitation des services (près de 20 M€) hors opérations exceptionnelles (comme par exemple le Tour de France).

* Partage des efforts de gestion entre la Ville et le CCAS pour dégager des moyens supplémentaires par redéploiements, sans diminuer la capacité d'intervention du CCAS, indispensable en période de crise. A périmètre constant et hors mouvements de personnel, la subvention de la Ville au CCAS en 2009 ne dépassera pas le niveau atteint en 2008.

Pour ce qui le concerne le CCAS, comme la Ville, devra procéder en 2009 à d'importants arbitrages budgétaires pour dégager des moyens permettant de répondre aux demandes sociales supplémentaires liées au contexte économique. Il s'agira notamment de mieux répondre aux nouvelles précarités (travailleurs pauvres ou jeunes de moins de 26 ans par exemple).

Cette rigueur est indispensable pour absorber au maximum l'augmentation de nos dépenses contraintes (contrats, fluides, énergie notamment) et la hausse des frais financiers qui impacte sur l'annuité de la dette (hausse amortie en 2008 malgré la remontée des taux, diminuée en 2009 du fait d'un désendettement exceptionnel de 3 M€ au 31/12/08, qui sera couvert en 2009 par des reports d'emprunts).

S'agissant de la section d'investissement, le choix a été d'arrêter la capacité d'investissement à 40 M€ au BP 2009. Ce montant est en recul de 3 M€ par rapport à 2008. Il s'agit d'un retour progressif au cadrage de la prospective, rendu possible par la faiblesse relative des réalisations de dépenses d'équipement 2008 (près de 32 M€ estimés) et les reports attendus. Quant à l'emprunt, il est calibré au montant strictement nécessaire pour l'équilibre prévisionnel du budget. Hors réaménagements de dette, l'emprunt nouveau au budget principal était de 20,4 M€ en 2008. L'emprunt effectivement mobilisé n'aura été que de 10,6 M€, en raison du contexte de fin 2008. L'autorisation d'endettement qui sera inscrite au BP 2009 sera, comme l'investissement, en diminution d'un exercice sur l'autre.

3. Les premiers équilibres financiers du BP 2009

Ces choix rigoureux seront insuffisants pour éviter une hausse fiscale en 2009. Malgré l'acceptation d'une dégradation de l'épargne brute prévisionnelle de près de 2 M€ et la recherche systématique de solutions d'optimisation de notre gestion, une non augmentation des taux de fiscalité en 2009 n'est pas atteignable avec la baisse subie de nos recettes et l'augmentation de nos charges.

En 2009 toutefois, l'augmentation du taux de la taxe d'habitation ne dépassera pas + 1 % pour la part communale. L'augmentation du taux de la taxe foncière pourrait être plus élevé. Dans une période économique difficile, la Ville, avec les moyens qui sont les siens, participera au soutien de l'activité et ne relâchera pas son effort en direction des Bisontins et notamment des plus démunis, pour l'essentiel exonérés ou dégrévés de taxe communale. Le choix d'une augmentation différenciée des taux des deux taxes est un choix volontairement politique, destiné à ne pas trop pénaliser les locataires.

C'est pour nous un choix contraint. Ne pas préserver au minimum l'autofinancement de la Ville, ce serait nous priver de toute capacité d'intervention pour les années à venir, avec le risque d'accroître plus encore la pression fiscale, du fait de nos perspectives de recettes.

En revanche, le prix de l'eau ne sera pas augmenté en 2009.

Ces choix responsables, nous les faisons aussi sur l'emprunt. Nous pouvons le baisser ponctuellement en 2009 en raison de la progression attendue du FCTVA et surtout de la diminution du remboursement du capital de la dette : - 3,5 M€. Dans ces conditions, l'emprunt nouveau s'établira dans une fourchette de 15 à 20 M€. Cela permet d'en limiter le recours sans s'interdire un accroissement de notre effort d'investissement en 2009 et une reprise modérée de notre endettement, financés sur reports. La Ville confirmera ainsi son soutien en faveur de l'investissement public et de l'emploi en 2009.

* * * * *

Ces premières indications doivent permettre d'amorcer notre débat d'orientations budgétaires. En 2009, le budget principal de la Ville évoluera à un niveau proche de 0 %. Quant aux budgets annexes, ils devraient rester en volume près de leurs niveaux de 2008, correction faite de la poursuite du déploiement des programmes d'investissement au titre de l'eau et de l'assainissement.

Coûts annuels (consécutifs à l'application des textes législatifs et réglementaires publiés depuis le 1^{er} janvier 2004)

ANNEXE 1

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	
Prévention des risques urbains Plan communal de sauvegarde ⇒ prévention du risque d'inondation	Loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004 ⇒ mise en place dispositif d'alerte téléphonique ⇒ panneaux d'affichage (niveau de vigilance)				20 000	42 300	
Commande Publique ⇒ dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics	Circulaire d'application du 07/01/2004 ⇒ mise en place d'une plateforme informatique investissement Coût de fonctionnement		12 200	11 700	20 700	19 600	Investissement : 6 000 € + temps de travail estimé pour mise en place 3 300 € + formation du personnel 2 900 € Coût estimatif 2008 : 20 000 €
Ressources Humaines ⇒ relèvement de la cotisation FNAL (augmentation sur 2 ans) ⇒ mise en place du régime de retraite additionnelle de la Fonction Publique en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires CNRACL ⇒ journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées ⇒ indemnité de congés non pris (rachat de congés dans la limite de 4 jours) ⇒ indemnisation perte d'emploi (CAE et CA) - Impossibilité de s'affilier au régime ASSEDIC ⇒ nouvelle bonification indiciaire	Loi de finances 06/1666 du 21/12/2006 applicable au 01/01/2007 Loi de finances 07/1822 du 24/12/2007 applicable au 01/01/2008 Décret 2004-569 du 18/06/2004 applicable au 01/01/2005 Loi 2004-626 du 30/02/2004 applicable au 01/07/2007 Décret 2007-1597 du 12/11/2007 Arrêté du 26/10/2005 Décrets 06-779 et 06-780 du 03/07/2006 applicables au 01/08/2006				100 000	100 000	100 000 + 0,2 % d'augmentation de la cotisation 100 000 + 0,2 % d'augmentation de la cotisation 350 000 350 000 140 000 24 500 10 600 60 000

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	
Education ⇒ droit d'accueil les jours de grève ⇒ compensatoir financier	Circulaire d'application 2008-799 du 20/08/2008 Décret 2008-901 du 04/09/2008					7 023	Grève des enseignants le 20/11 Coût pour la Ville : 7 463 € Compensation de l'Etat : 440 €
Petite Enfance et Vie des Quartiers ⇒ compensation de la baisse de la PSEJ aux structures municipales Enfance et Jeunesse	Contrat Enfance Jeunesse - Circulaire CNAF du 22/06/2006 Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010				126 700	253 400	Reconduction des actions qui ne sont plus financées par la CAF
Formalités Administratives ⇒ recensement de la population	Décret du 05/06/2003 applicable au 01/01/2004	72 956	82 741	84 369	84 000	84 000	Par année ⇒ coûts - dotation de compensation 2004 : 92 496 - 19 540 = 72 956 € 2005 : 102 372 - 19 631 = 82 741 € 2006 : 104 731 - 20 002 = 84 369 € 2007 : coût estimatif : 104 000, dot. : 20 142 2008 : coût estimatif : 104 000, dot. : 20 282
⇒ délivrance passeports	Décret du 26/02/2001	84 300	84 300	84 300	84 300	84 300	Pour mémoire : investissement 109 744 € Charges de fonction. de 01/2001 à 12/2007 : 590 100 € Estimation coût moyen annuel : 84 300 €
Sport ⇒ compensation baisse de financement de la CAF pour Vival'Eté					5 000	5 000	Reconduction des actions qui ne sont plus financées par la CAF

Objet	Nature	Evaluation en année pleine				Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	
Vie des Quartiers ⇒ surcroît de travail lié à CEJ (gestion totale du dispositif) : 1/4 de temps supplémentaire ⇒ encadrement accueil de loisirs des 14/17 ans	Arrêté du 22/09/2006 et instruction 06/192 du 22/11/2006		9 200	9 200	9 200	1/4 temps réparti à 80 % sur adjoint administratif et 20 % sur attaché
						7 500 Embauche vacataires supplémentaires pour répondre aux normes d'encadrement de l'accueil des 14/17 ans
Voirie ⇒ mise aux normes voirie	Décret 2006-1657 du 21/12/2006 - Mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics	Non chiffré				
Bâtiments ⇒ ascenseurs : mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées ⇒ diagnostic plomb	Décret du 04/09/2004 date limite fixée au 31/12/2010 et loi du 11/02/2005 Décret du 25/04/2006	Non chiffré			170 000	
		Difficilement chiffrable car compris dans coût des opérations globales de rénovation				
Total coûts annuels		157 256	540 941	608 569	1 023 300	1 510 823

Perte de ressources annuelles (depuis le 01/01/2004)

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	
Budgets ⇨ taux d'évolution du complément de garantie de la DF nul (pas d'augmentation) ⇨ réforme des dotations (dont DSU)	Amendement loi de finances 2007. La Ville est touchée par cette mesure en 2008 Loi de finances 2005 et loi de finances 2008		498 579	87 123	- 386 546	- 412 679	77 000 Sans cet amendement, hausse de la garantie de 0,52 % → (2,08 % taux de progression DGF 2008 x 25 % taux fixé par Comité Finances Locales)
Petite Enfance et Vie des Quartiers ⇨ dégressivité de la PSEJ	Contrat Enfance Jeunesse - Circulaire CNAF du 22/06/2006 Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010			126 700	126 700	126 700	Application d'une dégressivité de 3/57 par an pour passer d'une PSEJ 2005 de 2 407 944 € à une PSEJ de 1 404 817 € en 2014
Bibliothèques ⇨ réforme du concours particulier de la DGD relatif aux bibliothèques	Loi de finances 2006 - Décret 2006-1247 du 13/10/2006						Changement d'objet de la DGD relatif aux bibliothèques : la disparition de l'aide au fonctionnement est compensée par l'aide à l'investissement
Eau et Assainissement ⇨ suppression des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'eau potable	Depuis le 9 ^{ème} programme (2007/2012), les travaux relatifs à l'entretien et à l'extension du réseau ne sont plus financés par l'Agence de l'Eau				250 000	250 000	Valeur estimative d'après travaux réalisés en 2007 et 2008

Objet	Nature	Evaluation en année pleine				Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	
Formalités Administratives ⇒ diminution dotation	Concernant l'envoi de la propagande électorales pour les élections municipales et cantonales 2008					6 700 0,25 € par électeur en 2008 et 0,29 € en 2004
Sport ⇒ diminution de l'aide de la CAF	Financement de Vital'Eré			5 000		Aides CAF 2004 et 2005 : 15 000 €/an Aides CAF 2006, 2007 et 2008 : 10 000 €/an
Total pertes de ressources annuelles			498 579	218 823	- 9 846	47 721

Récapitulatif désengagements Etat 2004/2008	2004	2005	2006	2007	2008
	Total coûts annuels	157 256	540 941	608 569	1 023 300
Total pertes de ressources annuelles		498 579	218 823	- 9 846	47 721
Total désengagements annuels de l'Etat	157 256	1 039 520	827 392	1 013 454	1 558 544
Total désengagements annuels cumulés Etat	157 256	1 196 776	2 024 168	3 037 622	4 596 166

Autres désengagements dont décisions à venir

Bâtiments

➤ Transfert de maîtrise d'ouvrage sur monuments historiques (loi de décentralisation Acte 2 du 13/08/2004) : Contraint la Ville à faire l'avance des fonds et de la TVA.

➤ Modification sur système de sécurité incendie (décret du 4 avril 2002) : Les détecteurs incendie à tête ionique doivent être démantelés et remplacés par des détecteurs à tête optique avant 2017.

➤ Mise en place de vidéosurveillance pour les établissements recevant du public (décret de 08/2007) : Mise aux normes à faire avant 08/2009. Programmation d'intervention en 2009 sur 2 gymnases + musée des Beaux-Arts : 12 500 €.

Bibliothèques

➤ Prise en charge attendue des postes de conservateurs d'Etat par les Collectivités Locales à compter de 2010.

Budget

Sous réserve du vote de la loi de finances 2009, sont attendues en 2009 :

➤ une baisse des dotations de l'Etat de 1,4 %, soit - 611 K€ dont - 269 K€ dus à la perte de la population bisontine et - 342 K€ entraînés par un nouveau désengagement de l'Etat.

➤ une probable réforme du FCTVA et de la DSU est attendue en 2010.

Commande Publique

➤ A compter du 01/01/2010 : pour tous les marchés > à 90 000 € H.T. Il sera obligatoire de mettre en ligne les avis de publicité sur une plate forme électronique et être en mesure de fournir le dossier de marché sur le profil d'acheteur. De plus, pour les marchés informatiques, les plis devront obligatoirement nous être transmis par voie électronique.

➤ A compter du 01/01/2012 : Interdiction de refuser l'envoi électronique des plis pour les marchés de plus de 90 000 €.

Eau et Assainissement

➤ La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (assainissements non collectifs, procédés de traitement) pourra avoir des impacts financiers non chiffrés à ce jour car les décrets ne sont pas encore parus.

➤ Les projets en cours se rapportant à l'assainissement sont de plus en plus difficiles à faire financer (diminution du taux d'aide sur actions de dépollution par temps de pluie).

Formalités Administratives

➤ Passeport biométrique (règlement du Conseil Européen du 12/12/2004) : A partir de juin 2009, délivrance d'une nouvelle génération de passeports. La Ville devrait être équipée de 5 stations.

La compensation par station devrait s'élever à 5 000 € par an et par station, ce qui est très inférieur au coût réel pour la Collectivité (temps de travail, aménagement, réorganisation, etc.). Chiffrage en cours.

Maîtrise de l'Energie

➤ Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité, le chauffage urbain devrait être soumis aux M.T.D. (Meilleures Techniques Disponibles) : Attente de l'arrêté d'exploitation des chaufferies établi par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

➤ Appareils sous pression (chauffage urbain) => Mise en conformité des échangeurs de moins de 100 litres (arrêté du 15/03/2000) - Estimation : 234 000 HT.

➤ Création de la taxe intérieure sur la consommation en gaz naturel (loi 2007-1824 du 25/12/2007) applicable aux collectivités à compter du 01/01/2009. Estimation 53 000 €.

➤ Diagnostic de performances énergétiques et affichage de ces performances (de multiples décrets en 2006 et 2007) sur bâtiments existants. Coût estimatif : 15 000 €.

➤ Gestion des coûts d'extension du réseau électrique par la Ville (loi POPE 07-2005 initialement prévu pour le 01/07/2008 reporté au 01/01/2009)

➤ Réglementation thermique (arrêté du 03/05/2007) : tous les travaux de rénovation des bâtiments devront répondre à des normes de composants visant à atteindre un niveau de performance énergétique minimal.

➤ Utilisation d'hydrochlorofluorocarbones HCFC interdite (protocole de Montréal, règlement n° 2037/2000) : dès 2010 pour la patinoire et à partir de 2015 pour tous les équipements de réfrigération. Etudes lancées, chiffrage en cours.

Mission Contrat de Ville

Révision de la géographie prioritaire des ZUS avec la mise en œuvre du plan «Espoir Banlieues»

➤ Possible baisse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

➤ Possible sortie (totale ou partielle Cf Plan Espoir Banlieue) de la Ville de Besançon des villes éligibles aux dispositifs inscrits dans la politique de la Ville telle que l'Etat l'entend (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative, etc.)

Petite Enfance

➤ Compte tenu des nouvelles règles de financement (PSU et CEJ ne sont plus indexés sur dépenses réelles mais sur l'activité réelle. La PSU ne finance que les heures facturées aux familles), à long terme le reste à charge de la Ville ne peut qu'augmenter.

Ressources Humaines

➤ Monétisation du Compte Epargne Temps : Texte qui n'a pas encore été publié pour la fonction publique territoriale mais qui l'a été pour l'Etat. Coût maxi : 320 000 €.

➤ Non renouvellement de la possibilité de s'affilier au régime ASSEDIC pour la prise en charge de l'indemnisation de la perte d'emploi (allocations chômage) pour les seuls emplois d'insertion (CAE contrat d'accompagnement vers l'emploi et CA contrat d'avenir). Par conséquent, obligation pour la ville d'assurer elle-même la charge de l'indemnisation de la perte d'emploi (arrêté ministériel du 26 octobre 2005 ayant une échéance au 31/12/2007). Sont potentiellement concernés 28 CAE et 3 CA.

Urbanisme et Habitat

➤ Financement du logement social : L'Etat finance prioritairement les opérations situées dans les zones sensibles de renouvellement. De fait, les bailleurs se trouvent confrontés à des difficultés croissantes pour équilibrer le montage financier de leurs opérations non situées en zone prioritaire. La Ville est ainsi davantage sollicitée pour faciliter l'acquisition du foncier (ex : cession gratuite de terrain).

Vie des Quartiers

➤ Nouvelle réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public) Arrêtés du 25/05/2005 et du 05/02/2007 : Nécessité de recourir à des prestataires extérieurs pour sécuriser certaines manifestations : coût d'environ 9 000 € en 2009 pour le Kursaal.

Police Municipale

➤ Poursuite de la tendance lourde de transfert des missions de tranquillité publique de la Police Nationale vers la Police Municipale.

➤ En attente de différents textes à venir sur les chiens potentiellement dangereux et l'autorisation de vente au déballage.

Centre Communal d'Action Sociale

➤ Report sur la Ville de l'hébergement des demandeurs d'asile compte tenu de la politique de diminution du nombre de places.

Non renouvellement du dispositif d'emplois aidés (CAE et CA) induisant une fragilité financière pour les associations qui en bénéficiaient et qui pourraient se retourner vers la Ville. Sont concernées :

- La direction des Sports
- La direction Vie des Quartiers
- La direction du Développement Local
- La direction Culture et Patrimoine

Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances et de la citoyenneté des personnes handicapées :

Bâtiments : Les établissements recevant du public doivent être accessibles à toute personne handicapée. La mise en conformité devra être terminée pour le 1^{er} janvier 2015.

Voirie : stipule, d'une part, qu'il doit y avoir mise aux normes systématique dès lors que des travaux d'aménagement ou d'entretien sont effectués sur la voirie et d'autre part, oblige chaque commune à établir avant le 23 décembre 2009 un plan d'accessibilité prévoyant un échéancier des travaux à effectuer.

ANNEXE 2

Etude comparative des comptes administratifs - Années 2003 à 2007 (1)

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette. De plus, les données des années 2003 à 2005 ont été retraitées selon la nomenclature M14 mise en place au 01/01/2006, à savoir : les subventions d'équipement ont été affectées à la section d'investissement.

Il est également à préciser que les centres sociaux ont été transférés du CCAS à la Ville depuis le 01/01/2003. En 2004, l'usine d'incinération des ordures ménagères (gérée auparavant par le Budget Déchets) a été transférée à la CAGB le 01/01/2004.

Depuis le 01/01/2005, les opérations du secteur «Chauffage Urbain» ne sont plus enregistrées sur le Budget Principal mais sur le budget annexe de même appellation.

A compter du 01/01/2006, le Conservatoire National de Région a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, tout comme la collecte des ordures ménagères (gérée auparavant par le Budget Déchets). Cette étude ne tient pas compte des opérations exceptionnelles (versement des excédents du budget Déchets à la CAGB) engendrées par ce dernier transfert.

(1) Les données de l'exercice 2008 ne sont pas encore disponibles. Elles le seront après la clôture de la journée complémentaire et validées au Conseil Municipal en juin 2009.

Etude comparative des CA 2003 à 2007 - Budget Principal (en milliers d'euros)**1 - Investissement**

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	46 812	51 358	49 304	47 525	57 422
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du Budget Déchets				- 240	
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	8 582	6 815	5 444		
DRI avec travaux en régie (retraitées)	55 394	58 173	54 748	47 285	57 422
% dépenses réelles totales	31,6	32,0	29,9	27,2	30,2

- Subventions versées

	2003	2004	2005	2006	2007
Subventions d'équipement et fonds de concours	8 582	6 815	5 444	4 656	4 739
% évolution		- 20,6	- 20,1	- 14,5	1,8
% dépenses réelles d'investissement	15,5	11,7	9,9	9,8	8,3

- Travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	2 103	2 544	2 109	2 292	2 394

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	16 505	15 361	15 433	14 486	13 783
% dépenses réelles d'investissement	29,8	26,4	28,2	30,6	24,0

- Dépenses réelles d'équipement (comptes 20 sauf 204, 21 et 23) avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	29 997	34 947	33 857	27 584	37 700

dont acquisition de biens avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	7 418	4 812	4 978	4 552	5 849

dont immobilisations en cours avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	21 921	29 541	27 927	22 293	30 618

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du Budget Déchets	31 535	32 910	31 375	27 621 - 240	32 178
RRI (retraitées)	31 535	32 910	31 375	27 381	32 178

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	16 900	15 309	15 336	10 470	13 439
% dépenses réelles d'investissement	30,5	26,3	28,0	22,1	23,4
% dépenses réelles totales	9,6	8,4	8,4	6,0	7,1

- Subventions et dotations encaissées

	2003	2004	2005	2006	2007
	9 816	10 077	9 741	13 897	9 141
% dépenses réelles d'investissement	17,7	17,3	17,8	29,4	15,9
% dépenses réelles totales	5,6	5,5	5,3	8,0	4,8

2 - Fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	128 464	130 222	133 922	129 173	132 578
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécu. fonctionnement du Budget Déchets				- 2 905	
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 8 582	- 6 815	- 5 444		
DRF hors travaux en régie (retraitées)	119 882	123 407	128 478	126 268	132 578

- Intérêts des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	3 742	3 313	3 276	3 134	2 976
% dépenses réelles de fonctionnement	3,1	2,7	2,5	2,5	2,2

- Frais de personnel (avec travaux en régie)

	2003 (1)	2004	2005	2006 (2)	2007
	72 764	75 463	77 539	74 786	78 799
% dépenses réelles de fonctionnement travaux en régie inclus	59,6	59,9	59,4	58,2	58,4

(1) Transfert à la Ville des centres sociaux

(2) Transfert à la CAGB du Conservatoire National de Région

- Subventions versées

	2003	2004	2005	2006	2007
Subventions d'équipement et fonds de concours	8 582	6 815	5 444	0	0
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 8 582	- 6 815	- 5 444		
Subvention de fonctionnement	17 453	17 879	18 457	19 269	20 162
% évolution		2,4	3,2	4,4	4,6
Total	17 453	17 879	18 457	19 269	20 162
% dépenses réelles de fonctionnement	14,6	14,5	14,4	15,3	15,2

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du Budget Déchets	149 608	154 761	154 628	157 200 - 2 905	159 929
	149 608	154 761	154 628	154 295	159 929
- Evolution		3,4	- 0,1	- 0,2	3,7

- Contributions directes (compte 7311)

	2003	2004	2005	2006	2007
	54 011	57 211	58 088	59 855	62 069
- Evolution		5,9	1,5	3,0	3,7
% recettes réelles de fonctionnement	36,1	37,0	37,6	38,8	38,8
% dépenses réelles totales	30,8	31,5	31,7	34,5	32,7

- Subventions de fonctionnement + dotations + participations

	2003	2004	2005	2006	2007
	48 035	49 333	47 073	47 524	51 232
% recettes réelles de fonctionnement	32,1	31,9	30,4	30,8	32,0
% dépenses réelles totales	27,4	27,2	25,7	27,4	27,0

3 - Renseignements financiers complémentaires

- Epargne brute

	2003	2004	2005	2006	2007
	29 726	31 354	26 150	28 027	27 351

- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie (comptes 20 sauf 204 + 21 + 23)

	2003	2004	2005	2006	2007
	60,3 %	65,2 %	68,8 %	58,5 %	65,3 %

- Solde global du compte administratif

	2003	2004	2005	2006	2007
	13 807	14 498	11 422	16 660	10 827

- Reports de crédits

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes	12 861	9 967	12 025	11 719	19 738
Dépenses	18 261	15 820	14 911	19 659	22 061
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	5 400	5 853	2 886	7 940	2 323

- Fonds disponibles

	2003	2004	2005	2006	2007
Solde du compte administratif	13 807	14 498	11 422	16 660	10 827
Recettes affectées					
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	- 5 400	- 5 853	- 2 886	- 7 940	- 2 323
Solde CA disponible	8 407	8 645	8 537	8 720	8 504
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 407	8 645	8 537	8 720	8 504
Fonds disponibles	0	0	0	0	0

* Depuis 1999, le solde de l'exercice précédent est repris en totalité et les fonds disponibles sont constitués par les dépenses imprévues, soit pour 2007 : 1 100 K€ en investissement et 1 000 K€ en fonctionnement

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	175 276	181 580	183 226	176 698	189 999
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du Budget Déchets				- 240	
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du Budget Déchets				- 2 905	
Dépenses réelles totales retraitées	175 276	181 580	183 226	173 553	189 999

- Recettes réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	181 144	187 671	186 003	184 821	192 107
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du Budget Déchets				- 240	
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du Budget Déchets				- 2 905	
Recettes réelles totales retraitées	181 144	187 671	186 003	181 677	192 107

- Annuités d'emprunts payées

	2003	2004	2005	2006	2007
	20 247	18 675	18 709	17 620	16 759
% dépenses réelles totales	11,6	10,3	10,2	10,2	8,8

- Epargne de l'exercice

	2003 (1)	2004	2005	2006 (2)	2007
1. Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	149 608	154 761	154 628	154 295	159 929
2. Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	116 140	120 093	125 203	123 134	129 602
3. Epargne de gestion (1-2)	33 468	34 667	29 426	31 162	30 327
4. Remboursement intérêts payés	3 742	3 313	3 276	3 134	2 976
5. Epargne brute (3-4)	29 726	31 354	26 150	28 027	27 351
6. Taux d'épargne brute (5/1) * 100	19,9 %	20,3 %	16,9 %	18,2 %	17,1 %
7. Remboursement dette en capital	16 505	15 361	15 433	14 486	13 783
8. Epargne nette (5-7)	13 221	15 993	10 717	13 541	13 568

(1) 2003 : transfert des centres sociaux du CCAS à la Ville

(2) 2006 : transfert du Conservatoire National de Région de la Ville à la CAGB

Concours globaux de l'Etat

1. Recettes du pacte de stabilité financière (contrat de solidarité et de croissance à partir de 1999)

	2003	2004	2005	2006	2007
a. DGF					
- Dotation forfaitaire - version 2003	28 262	29 112	29 403	29 802	30 171
- Attribution fonds national taxe professionnelle (*)	572	0	0	0	0
Total DGF forfaitaire - version 2004	28 834	29 112	29 403	29 802	30 171
% d'évolution		1,0	1,0	1,4	1,2
- DGF permanents syndicaux	25	25	25	63	51
Total DGF	28 859	29 136	29 428	29 865	30 222
% des recettes de fonctionnement	19,3	18,8	19,0	19,4	18,9
b. DSUCS	3 101	3 269	3 433	4 051	4 997
% d'évolution	3,1	5,4	5,0	18,0	23,4
c. Dotation spéciale instituteurs	34	24	23	16	16
% d'évolution		- 29,4	- 4,2	- 30,4	0,0
d. DGD	1 091	1 104	1 192	1 150	1 150
% d'évolution		1,2	8,0	- 3,5	0,0
e. DCTP : abattement 16 % + réduction fraction imposable des salaires (hors REI)	3 430.	3 344	2 989	2 668	2 359
% d'évolution		- 2,5	- 10,6	- 10,7	- 11,6
f. FNP/DNP	716	1 006	1 059	1 259	1 248
% d'évolution		40,5	5,3	18,9	- 0,9
Total	37 231	37 883	38 124	39 008	39 993
% d'évolution		1,8	0,6	2,3	2,5

(*) A partir de 2004, le Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle est intégré à la Dotation Globale de Fonctionnement

2. Autres concours globaux de l'Etat

	2003	2004	2005	2006	2007
a. FCTVA	3 468	4 685	3 505	4 550	0
% d'évolution		35,1	- 25,2	29,8	- 100,0
b. Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	985	1 323	1 189	1 198	1 266
% d'évolution		34,3	- 10,1	0,8	5,7
c. Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	2 167	2 260	2 266	2 306	2 315
% d'évolution		4,3	0,3	1,8	0,4
d. Dotation de recensement		20	20	20	20
% d'évolution			0	0	0
Total	6 619	8 287	6 978	8 074	3 601
% d'évolution		25,2	- 15,8	15,7	- 55,4

Total général concours globaux de l'Etat	43 849	46 170	45 103	47 082	43 594
% d'évolution		5,3	- 2,3	4,4	- 7,4

Budgets Annexes**1. Eau**

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	3 354	5 497	4 021	4 617	4 379

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	537	605	632	385	367

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	6 302	6 124	5 826	5 703	6 424

- Intérêts payés des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	141	111	114	92	78

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	9 655	11 622	9 847	10 320	10 803

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	3 293	4 721	3 805	4 494	3 965

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	1 153	1 062	65	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	9 601	8 958	9 359	9 375	10 187

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	12 894	13 679	13 164	13 868	14 151
Résultats antérieurs reportés	3 193	3 433	2 282	3 464	3 596
Part affectée à l'investissement	2 998	3 208	2 135	3 416	3 554
Résultat antérieur disponible	195	225	147	47	42
- Recettes cumulées	13 089	13 904	13 311	13 916	14 193

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	3 433	2 282	3 464	3 596	3 390

- Produit de vente d'eau (y compris location compteurs et FNDAE)

	2003	2004	2005	2006	2007
	6 816	6 277	6 460	6 289	6 477

- Prix de vente du mètre cube HT (en euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86
% évolution		0,0	0,0	0,0	0,0

2. Assainissement

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	13 084	9 330	4 727	5 204	6 862

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	1 876	1 886	1 990	1 734	1 489

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	4 008	3 675	3 426	3 603	4 920

- Intérêts payés des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	380	342	312	244	192

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	17 092	13 005	8 153	8 807	11 782

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	13 938	8 235	5 385	6 872	7 300

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	1 360	840	50	137	107

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	8 797	10 490	9 375	9 105	9 263

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	22 736	18 725	14 760	15 977	16 563
Résultats antérieurs reportés	11 143	5 945	5 860	7 582	9 240
Part affectée à l'investissement	10 841	5 805	4 885	5 512	5 732
Résultat antérieur disponible	302	139	975	2 070	3 508
- Recettes cumulées	23 037	18 864	15 735	18 047	20 072

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	5 945	5 860	7 582	9 240	8 289

- Produit de la redevance d'assainissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	6 168	5 693	6 008	5 818	5 957

- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par mètre cube HT

	2003	2004	2005	2006	2007
	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
% évolution		0,0	0,0	0,0	0,0

3. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

- Dépenses réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	51	12	29	71	0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	297	344	396	436	485

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	347	356	425	507	485

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	63	208	253	242	107

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	435	437	384	409	476

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	498	646	637	651	583
Résultats antérieurs reportés	99	207	290	254	206
Part affectée à l'investissement	44	207	248	193	107
Résultat antérieur disponible	56	0	41	61	99
- Recettes cumulées	554	646	679	713	682

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	207	290	254	206	198

- Forfait global annuel de soins proposé par la DDASS

	2003	2004	2005	2006	2007
	435	431	371	406	475

4. Forêts communales

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	133	177	124	197	200

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	13	13	14	14	15

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	358	305	348	303	304

- Intérêts payés des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	4	3	3	3	3

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	492	481	472	499	504

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	53	104	112	167	143

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes d'exploitation du service	74	144	110	145	75
Participation du Budget Principal	465	346	417	331	412
Recettes réelles de fonctionnement	539	490	527	476	486

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	592	594	639	643	630
Résultats antérieurs reportés	51	100	112	167	143
Part affectée à l'investissement	51	100	112	167	143
Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
- Recettes cumulées	592	594	639	643	630

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	100	112	167	143	125

- Participation du Budget Principal

	2003	2004	2005	2006	2007
	465	346	417	331	412
% dépenses réelles totales	94,5	71,9	88,4	66,3	81,6

- Produit des coupes de bois

	2003	2004	2005	2006	2007
	64	134	100	137	63

5. Déchets

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	3 270	2 025	1 217	0	0

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	1 376	1 065	201	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2003	2004	2005	2006	2007
	9 870	8 699	8 186	0	0

- Intérêts payés des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	623	42	19	0	0

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	13 140	10 724	9 403	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	2 720	1 899	800	0	0

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	1 547	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	11 655	10 285	10 904	0	0

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	14 375	12 184	11 703	0	0
Résultats antérieurs reportés	1 253	1 661	1 467	0	0
Part affectée à l'investissement	827	1 654	623	0	0
Résultat antérieur disponible	426	7	844	0	0
- Recettes cumulées	14 801	12 191	12 548	0	0

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	1 661	1 467	3 145	0	0

- Produit de la redevance des ordures ménagères

	2003	2004	2005	2006	2007
	8 225	8 758	9 650	0	0

6. ZA des Champs Montants

- Dépenses réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	77	0	114	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	218	81	0	0	0

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	295	81	114	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	77	0	57	39	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	726	0	95	0	0

- Recettes réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	803	0	152	39	0

- Excédents ou déficits cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	- 11	- 92	- 54	- 16	- 16

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	803	0	152	39	0
Résultats antérieurs reportés	- 443	- 11	- 92	- 54	- 16
Part affectée à l'investissement	77	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 520	- 11	- 92	- 54	- 16
- Recettes cumulées	283	- 11	59	- 16	- 16

7. ZA Thomas Edison

- Dépenses réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	0	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	42	0	0	0

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	42	0	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	23	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	4	0	0	0	0

- Recettes réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	27	0	0	0	0

- Excédents ou déficits cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	- 179	- 221	- 221	- 221	- 221

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	27	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	- 206	- 179	- 221	- 221	- 221
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 206	- 179	- 221	- 221	- 221
- Recettes cumulées	- 179	- 179	- 221	- 221	- 221

8. Chauffage Urbain

- Dépenses réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	3 620	4 748	2 250

- Remboursement emprunts en capital

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	76	90	132

- Dépenses réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	179	206	265

- Intérêts payés des emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	48	59	135

- Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	3 799	4 955	2 515

- Recettes réelles d'investissement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	2 635	3 142	2 437

- Emprunts réalisés

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	840	1 594	1 545

- Recettes réelles de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	1 067	1 149	789

- Recettes cumulées

	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	3 702	4 291	3 226
Résultats antérieurs reportés	0	0	0	- 97	- 429
Part affectée à l'investissement	0	0	0	- 333	- 733
Résultat antérieur disponible	0	0	0	236	305
- Recettes cumulées	0	0	3 702	4 526	3 531

- Excédents cumulés

	2003	2004	2005	2006	2007
	0	0	- 97	- 429	1 016

Budget Général*Emprunts réalisés*

	2003	2004	2005	2006	2007
Budget Principal	16 900	15 309	15 336	10 470	13 439
Eau	0	1 153	1 062	65	0
Assainissement	1 360	840	50	137	107
Forêts Communales	0	0	0	0	0
Déchets	1 547	0	0	0	0
Chauffage Urbain			840	1 594	1 545
Total	19 806	17 302	17 287	12 266	15 091

Annuités d'emprunts

	2003	2004	2005	2006	2007
Budget Principal	20 247	18 675	18 709	17 620	16 759
Eau	678	716	746	477	445
Assainissement	2 256	2 228	2 302	1 978	1 681
Forêts Communales	17	16	16	17	18
Déchets	1 999	1 107	221	0	0
Chauffage Urbain			125	149	267
Total	25 197	22 742	22 118	20 242	19 170

ANNEXE 2

Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

* **Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie** : total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481), les intérêts courus non échus de l'exercice précédent (compte 1688)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R72).

* **Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie** : total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre [les intérêts courus non échus de l'exercice (compte D 6611), les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R72).

* **Dépenses réelles totales** : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

* **Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie** : total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R72).

* **Remboursement de la dette en capital** : compte 16 en dépenses réelles.

* **Intérêts de la dette payés** : compte 661 en dépenses réelles.

* **Annuité de la dette payée durant l'exercice** : somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

* **Charges de personnel et frais assimilés** : compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, au centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

* **Recettes réelles d'investissement de l'exercice** : recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie** : total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

* **Recettes réelles totales** : somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

* **Dotations, subventions d'investissement reçues** : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

* **Emprunts contractés** : compte 16 en mouvements réels en recettes.

* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues** : compte 74.

* **Produit des 4 taxes** : contributions directes (compte 7311).

* **Epargne de gestion** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

* **Epargne brute ou autofinancement brut** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

* **Epargne nette ou autofinancement net** : épargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

«M. LE MAIRE : Comme chaque année il y a un débat d'orientations budgétaires qui, vous le savez, est destiné à préparer le vote du budget qui va intervenir le 26 février prochain ici même. Quelques mots sur le contexte de préparation de ce BP, contexte, vous le savez, très particulier, un exercice particulièrement difficile et j'ai dit déjà lors de la conférence de presse que ce budget était certainement le plus difficile que j'avais préparé depuis 2001. Ce n'est d'ailleurs pas propre à la Ville de Besançon, Jacques PELISSARD, le Maire de Lons-le-Saunier, Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, qui n'est pas connu pour ses opinions socialistes mais qui est quelqu'un de très bien par ailleurs et que j'apprécie particulièrement, l'a résumé en une phrase, je le cite : «les élus sont dans un contexte absolument inédit où leurs trois principales sources de financement : les dotations, la fiscalité et les emprunts sont particulièrement contraintes». Voilà donc la déclaration de notre Président National Jacques PELISSARD. C'est d'ailleurs cette situation qui explique qu'à ce jour tous les arbitrages nécessaires à l'équilibre du BP ne sont pas arrêtés, c'est le cas notamment de la programmation du PPI. Vous aurez aussi constaté que le rapport support au débat d'orientations budgétaires, insiste tout particulièrement sur les contraintes nationales qui pèsent sur les collectivités locales. Et c'est aussi pour moi l'occasion de remettre peut-être en cause un certain nombre d'idées reçues. Il y a déjà des renseignements dans le document que vous avez reçu, c'est quasi exhaustif mais je ferai très prochainement avec mes collègues, présidents d'exécutif, une conférence de presse, avec le Sénateur Yves KRATTINGER, Sénateur de la Haute-Saône, Président du Conseil Général, rapporteur au Sénat d'un texte très important sur les désengagements de l'Etat. Je ne sais pas comment s'appelle ce rapport, le rapport Krattinger je pense, pour montrer qu'effectivement il y a un vrai problème et que ce problème n'est pas un problème des villes de gauche ou des villes de droite, des départements de gauche ou des départements de droite parce que tout le monde subit la crise de plein fouet.

Il faut aussi remettre en cause quelques idées reçues. Nous avons entendu dire un certain nombre de choses que je veux dénoncer. Bien sûr le problème de déficit public est récurrent, c'est le cas pour le budget de l'Etat depuis 1978. Je ne reviendrai pas sur la responsabilité de qui a fait augmenter la dette car j'ai déjà donné ici publiquement les chiffres, période par période, et on voyait bien où étaient les responsabilités. Mais il n'en est pas de même pour les collectivités locales. Vous avez le chiffre qui s'affiche : 73 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales et ça ne représente que 11 % de la dette publique. Donc 73 % d'un côté et 11 % de la dette publique. Et ça ne représente par ailleurs que 15 % des prélèvements obligatoires, cela aussi malgré, il faut le dire, une fiscalité qui est quand même incompréhensible et inadaptée pour beaucoup et on doit le rappeler aussi à nos concitoyens.

Nous avons d'ailleurs assisté en décembre, mais maintenant nous sommes habitués, à un spectaculaire retournement du Gouvernement puisque, après avoir désigné et montré du doigt comme étant de mauvaises gestionnaires et responsables de l'endettement de la France toutes les collectivités territoriales, les chiffres là montrent que cela est faux, mais c'était aussi une façon de justifier les économies réalisées sur notre dos en disant «on vous retire de l'argent parce que vous êtes de mauvaises gestionnaires. L'argent vous en avez déjà de trop, on vous en retire, faites des efforts, gérez mieux». Maintenant l'Etat appelle les collectivités territoriales au secours de la croissance. Je suis d'accord avec les propos du Président car je pense que le rôle des collectivités c'est effectivement de faire en sorte que la machine ne s'arrête pas et qu'on puisse entretenir la croissance. Mais il y a quand même un sacré retournement de situation entre décembre et quelques mois auparavant. Si cela n'est pas un volte-face, vous me direz ce que c'est. Mais à la limite quand on s'aperçoit qu'on s'est trompé, il vaut mieux corriger ses erreurs !

Cela dit, l'Etat se désengage. Vous allez dire que c'est un discours incantatoire de FOUSSERET mais c'est parce que c'est toujours vrai. Les recettes des collectivités baissent, vous le verrez dans ce dossier, et en plus elles subissent de plein fouet la crise financière et économique. Il y a la hausse des prix même si la tendance semble actuellement s'inverser car on était parti sur 3 % mais maintenant on est plutôt sur 1 %. Il y a une grande tension sur les marchés financiers et puis aussi une baisse des recettes liée à la situation économique entre autres les droits de mutation qui nous frappent nous mais qui frappent surtout de plein fouet les Conseils Généraux, et puis une augmentation croissante de demande de la population et demande sociale en forte hausse auprès du CCAS notamment, ce qui nous a incité d'ailleurs au niveau du CCAS, malgré les difficultés, à maintenir les crédits même si j'ai demandé à la Première Adjointe de faire un balayage pour retirer de ces crédits les sommes qui depuis des années n'étaient pas utilisées, afin que le budget du CCAS se rapproche encore plus de la réalité. Donc il n'y a pas eu de diminution des crédits, on a simplement balayé pour ne remettre en face des lignes que ce qui était nécessaire pour répondre à la demande sociale et je vois notre trésorier municipal qui opine de la tête.

Je vais vous donner aussi quelques exemples parce que pour la préparation de ce budget 2009, le renversement de tendance est très net et l'effet de ciseaux est réel entre les recettes et les dépenses. Vous avez dans le rapport un chiffrage que je crois très objectif des désengagements de l'Etat pour Besançon, ce qui d'ailleurs au passage peut être comparé aux 2 milliards d'euros que représente ce qu'on pourrait appeler la dette sociale de l'Etat auprès des départements concernant entre autres la compensation du RMI. Il faut que vous sachiez que pour Besançon depuis 2004, le coût annuel de ces désengagements est de 0,9 M€. 0,9 en 2004, 1,8 en 2005, 2,7 en 2006, 3,6 en 2007, etc., etc. parce que c'est cumulatif, c'est 0,9 M€ par an et la loi de finances 2009 va encore accélérer le mouvement avec, vous le savez c'est indiqué là, la fin du contrat de croissance, la fin de la régularisation a posteriori de la DGF, la fin de l'indexation de la DGD, les nouvelles réductions des compensations fiscales, l'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée dotations, etc., etc. et en 2009 globalement, je dis bien globalement, les dotations de l'Etat pour Besançon ont baissé. Il est possible que sur certains postes elles augmentent, et que sur certains autres postes elles diminuent, ce que je regarde surtout comme tout bon Franc-Comtois c'est ce qui reste dans le porte-monnaie municipal. Eh bien dans le porte-monnaie municipal il y aura moins de dotations de l'Etat cette année que l'année dernière.

Et la loi de finances a d'ailleurs cette année très fortement accéléré le mouvement et, c'est l'AMGVF qui le dit, c'est une rupture sans précédent du contrat qui régissait jusqu'à présent les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Et les mesures qui sont prises en loi de finances ne sont ni durables, ni reconductibles, les autres années on s'attend au pire et les maires sont inquiets, tous les maires de France sont inquiets. Le rapport y fait allusion, il y a même un sondage à l'appui.

Comment réagir à ces évolutions ? C'est vrai que les marges de manœuvre sont étroites parce que les dotations de l'Etat représentent 30 % des recettes de fonctionnement. Cela dit, les collectivités locales doivent rester quand même innovantes, être capables de s'adapter. Je crois qu'il faut que nous soyons

modestes, je ne veux pas donner de leçon à l'Etat, lui nous en donne mais nous, nous ne lui en donnerons pas, nous ne sommes pas donneurs de leçons mais nous voulons nous adapter. Cependant si nous ne voulons pas donner de leçons nous dépendons de l'Etat. Il faut aussi rappeler cette évidence, c'est l'Etat qui d'une part nous impose l'évolution de nos dotations, je rappelle c'est 44 M€ au BP 2009, c'est lui qui décide des revalorisations, salaires et autres, justifiées, mais c'est aussi lui qui décide des normes qu'il nous impose mais les dotations ne suivent plus. Comme l'Etat nous impose un certain nombre de choses, comme les normes augmentent, comme c'est de plus en plus dur et que l'on a de moins en moins d'argent, la solution vous la connaissez, c'est le contribuable bisontin, c'est l'usager qui va payer. Cela à mon avis il faut le dire parce que nous avons, nous, la responsabilité d'offrir un service de qualité et de faire en sorte que chaque euro d'argent public soit un euro bien employé.

M. ROSSELOT va dire que tous les ans je dis cela mais c'est vrai, la Ville est bien gérée et la Chambre Régionale des Comptes le reconnaissait encore dans son dernier rapport. Certes on doit s'améliorer, toujours et encore, on peut certainement encore faire mieux mais je crois que globalement on n'a pas à rougir de notre gestion. Ce n'est pas le Maire qu'il faut féliciter, un peu peut-être, un peu les Adjoints aussi, mais je crois surtout que c'est l'ensemble des services, pas uniquement les services du budget, mais c'est l'ensemble des services qui ont bien compris le message du Maire et de la Municipalité qui était celui-là : faisons plus en dépensant moins, c'était déjà vrai l'année dernière, je l'ai rabâché tout au long de ma campagne et les services je crois le font. On essaie de faire plus en dépensant moins et si on se compare aux autres villes, vous verrez ça dans la troisième partie du rapport, les ratios qui sont tirés des comptes administratifs nous sont plutôt favorables mais nous y reviendrons lors du vote du BP.

Il y a des contraintes importantes qu'il faut bien sûr rendre compatibles avec la réalisation de notre programme, la confirmation de nos engagements électoraux, la cohérence avec Besançon 2020 et puis aussi une prospective budgétaire cadrée sur le mandat, une épargne brute maintenue au-delà de 20 M€ par an et puis une capacité de désendettement que nous voudrions plafonner à 8 ans en rééchelonnant si nécessaire certains de nos engagements dans le cadre du PPI, c'est-à-dire qu'il faut faire mieux sans renoncer donc à nos convictions. Alors le cadrage vous le connaissez, on doit aussi réaliser plus de 37 M€ d'investissements par an, donc c'est inscrit dans la durée et nous allons nous y tenir.

Cela dit, quelles sont effectivement nos grandes tendances ? Vous l'avez compris, c'est continuer à faire encore plus, à investir encore plus, au moins autant, peut-être continuer à investir mieux et puis continuer à répondre à la demande des habitants de cette ville, à la demande des familles, de toutes les familles et spécialement de celles qui sont en difficulté, il y en aura de plus en plus. Pour cela, de grands programmes d'investissements se réalisent : la SMAC qui montre notre volonté de conduire une véritable politique culturelle, la cuisine centrale, notre volonté de faire en sorte que les enfants dans nos écoles mangent mieux parce qu'on pense que c'est capital la nourriture et l'éducation, et cela se fera avec des produits bio, des circuits courts. Il y a le projet aussi de la couverture du stade parce qu'on pense quand même que ça va se faire d'autant plus que si le Commissaire du Gouvernement a rejeté les arguments, on peut penser que le Tribunal suivra, mais on verra, la poursuite des PRU et des projets d'urbanisme, le projet TCSP aux côtés de l'Agglomération. Je rappelle, pour qu'on ne me fasse pas le reproche de ne pas en parler que tout ce qui est TCSP, économie et logement, nous en parlerons à l'Agglomération puisque ce sont les compétences de notre Agglomération.

Et puis il y a aussi des politiques transversales, la mise en valeur du patrimoine, et j'étais encore ce matin avec des responsables de la SAPRR pour leur expliquer qu'il fallait changer les panneaux sur l'autoroute pour indiquer que Besançon était inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Ils m'ont répondu que c'était très très compliqué, qu'il y avait déjà beaucoup de panneaux etc. Je leur ai dit qu'on n'en demandait pas plus mais qu'on souhaitait les modifier pour montrer que nous sommes inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et revoir aussi les panneaux qui pour certains datent de 1985, donc c'est une demande que j'ai encore faite ce matin à la SAPRR. Donc mise en valeur du patrimoine, politique sociale et culturelle, touristique, l'accueil du Tour de France, le CUCS, etc. etc. Je ne vais pas détailler

tous ces projets, sachez que nous avons beaucoup de projets sur Besançon, que nous avons donc une ambition pour Besançon, une ambition qui est réaliste, qui tient compte de la crise, de la difficulté des entreprises, des difficultés des familles, des difficultés des budgets municipaux mais comme je l'ai dit dans mon discours de vœux, nous ne voulons pas et nous ne baisserons pas les bras. Nous continuerons à nous développer dans le cadre d'un développement durable bien sûr mais nous continuerons donc à nous développer et tous ces projets seront détaillés, précisés et complétés lors de la présentation du BP.

Les choix de gestion pour 2009 sont donc des choix d'une extrême rigueur : limitation à 2 % de la progression de la masse salariale, évolution à 0 c'est-à-dire pas d'évolution des crédits d'exploitation hors les opérations exceptionnelles, effort budgétaire partagé entre la Ville et le CCAS, je vous ai expliqué tout à l'heure que nous avons balayé des crédits qui n'étaient pas utilisés mais sans toucher bien sûr à nos crédits CCAS parce qu'on sait très bien que la demande sociale va augmenter, et limitation à 40 M€ des dépenses d'investissement au BP, ce qui fait qu'un emprunt sera inscrit dans une fourchette de 15 à 20 M€. Je confirme aussi que nous n'augmenterons pas encore l'eau cette année en 2009, pas plus que l'assainissement, ça fera donc la 12^{ème} année que l'assainissement n'augmente pas et l'eau la 9^{ème} année. Vous lirez d'ailleurs bientôt un article dans Marianne dont les représentants sont effectivement assez stupéfaits par notre politique de l'eau. Et sur le mandat, les taux d'imposition n'augmenteront pas au-delà de l'inflation, ce qui est quelque chose de difficile à tenir. A l'AMGVF, au GART, j'ai rencontré un certain nombre de collègues de grandes villes de gauche ou de droite auxquels j'ai demandé de combien ils augmentaient leurs impôts locaux ; je ne vous dis pas les chiffres ! Moi je n'oserais pas les annoncer ici, mais ils m'ont dit ne pas pouvoir faire autrement, mais nous il faut qu'on fasse autrement. Ce sont d'ailleurs des villes qui sont à un niveau d'imposition proche du nôtre, et ce sont des villes de plus de 100 000 habitants bien sûr.

Vous savez que cela fait deux années que nous n'avons pas eu de hausse fiscale. Là nous allons augmenter le taux de la taxe d'habitation certainement de 1 % en 2009, conformément à nos engagements électoraux et au montant de l'inflation puisque l'inflation est à 1 %. Donc ce sont des efforts importants et il va falloir que nous puissions maintenant rester dans cette épure, ce qui ne sera pas facile.

Voilà les indications que je voulais vous donner pour ce débat d'orientations budgétaires. Retenez surtout ambition pour la Ville dans un cadre contraint, de continuer à se développer et à renforcer encore les liens avec l'Agglomération du Grand Besançon car il est évident que de plus en plus nous sommes dépendants l'un de l'autre et de plus en plus nous devons être solidaires et travailler ensemble.

M. Jean ROSSELOT : D'abord en préambule, je vous ai écouté sur les conclusions du Commissaire du Gouvernement mais bien que les marchés publics soient très encadrés, et ils ont été beaucoup modifiés ces temps derniers, justement pour être mieux encadrés, sur l'affaire dont on parlait à propos de marchés publics, si une entreprise, une société prend l'initiative de s'adresser au Tribunal Administratif, c'est qu'il y a quand même quelques griefs. La bonne gestion, c'est celle qui consiste à éviter les griefs et je ne trouve pas qu'un élu ne soit pas dans son rôle quand il interroge les services, c'est quand même vous et les services ? Alors la commission a son autonomie propre mais je ne pense pas qu'il ne soit pas dans son rôle quand il...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela que j'ai dit Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : C'est un peu cela quand même.

M. LE MAIRE : Non, c'est lorsqu'il fait état de conversations qui jettent la suspicion. J'ai dit que c'était le rôle de l'élu de poser des questions et j'ai même dit que les services lui répondraient. C'est là-dessus que je suis intervenu, ce n'est pas sur le reste.

M. Jean ROSSELOT : Quant à Marianne, on va voir cet article mais franchement vous avez l'art quand même de communiquer sur le dos des autres si je puis dire parce que cette baisse du prix de l'eau, je m'en félicite mais tout de même...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une baisse, c'est la stabilité.

M. Jean ROSSELOT : ...elle a été rendue possible grâce à ce maudit Gouvernement...

M. LE MAIRE : Ah non !

M. Jean ROSSELOT : Mais bien entendu, c'est la loi...

M. LE MAIRE : Non, c'est parce qu'on est en régie, Jean et tu le sais très bien.

M. Jean ROSSELOT : Mais pas du tout !

M. LE MAIRE : Tu n'en rates vraiment pas une !

M. Jean ROSSELOT : Mais n'importe quel technicien et juriste de la loi sur la maîtrise de l'eau qui a été adoptée au début de l'année passée vous dira que c'est la conséquence de ces nouvelles dispositions. D'ailleurs toutes les villes le font, c'est ça qui est quand même extraordinaire. La dernière en date c'est Héricourt.

M. LE MAIRE : Mon cher Jean, nous cela fait 10 ans que ça n'augmente pas et en plus dans la plupart des autres villes, l'eau augmente malgré ces mêmes mesures.

M. Jean ROSSELOT : Mais Héricourt vient de baisser son eau comme toutes les villes en conséquence de la loi de la maîtrise sur l'eau.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que Montbéliard veut revenir en régie par exemple.

M. Jean ROSSELOT : Je vous dis cela simplement pour vous ramener à plus de modestie. Mais la loi a déplacé sur d'autres communes de taille plus modeste les efforts que faisaient les grandes communes. C'est une conséquence presque mécanique de cette loi. Je vous dis qu'Héricourt vient de baisser aussi. Ce n'est pas que j'en veuille à vos titres de gloire mais quand même il faut revenir à la réalité des choses.

M. LE MAIRE : Mais je n'ai pas besoin de cela comme titre de gloire, «no comment» !

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire et mes chers collègues, je vous souhaite une très bonne année et je m'empresse d'attaquer le sujet en commençant par souligner le fait que bien que n'emportant pas des faits juridiques très précis, le débat sur les orientations budgétaires n'en représente pas moins quelque chose d'important parce qu'il conduit, c'est vrai, les élus à s'exprimer sur leur vision d'avenir de la collectivité, de la Ville. Or c'est un exercice qu'on a déjà fait il n'y a pas longtemps au moment de la campagne électorale il y a un an mais c'est vrai que depuis les choses ont évolué, le contexte des orientations, c'est-à-dire notre outil d'action budgétaire a changé et vous nous demandez d'approuver un rapport assez long qui s'appelle le rapport sur les orientations que vous comptez suivre cette année sur le plan budgétaire et financier.

Un rapport en 5 parties, des titres assez abstraits mais je résumerai votre rapport en 3 points : premier point, c'est haro sur le baudet de l'Etat et du Gouvernement, c'est de bonne guerre, deuxième point : c'est à Besançon qu'est-ce qu'on est bon, vive nous à peu près ! et troisième point pour finalement nous informer que vos orientations budgétaires et financières, ça va être une augmentation de l'impôt et une diminution de l'investissement.

Alors on a vraiment le sentiment, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que pour justement justifier cette augmentation d'impôt et cette diminution d'investissement, vous détournez un petit peu sur le Gouvernement les carences, les faiblesses il y en a et une certaine part de mauvaise gestion de la collectivité que vous dirigez. Moi je qualifierai vos orientations de trois adjectifs ; elles sont sentencieuses vis-à-vis de l'Etat, très sentencieuses, elles sont sceptiques et au final elles sont stériles.

Alors vous commencez, je viens de le dire, par une longue sentence vis-à-vis de l'Etat, alors comme vous m'accusez souvent de digresser, je vous dirai Monsieur le Maire qu'on est quand même à la limite du sujet. Ne fallait-il pas, s'agissant d'orientations budgétaires, nous proposer des innovations de gouvernance financière comme cela se passe depuis un an ou deux en marge de l'application de la loi organique relative aux lois de finances de l'Etat dans beaucoup de grandes collectivités de France ? De nombreux colloques se déroulent un peu partout où d'ailleurs on ne voit jamais un responsable de Besançon.

Alors vous avez choisi le champ de la politique nationale au lieu d'innover un petit peu sur le plan de la gouvernance financière, eh bien ma foi on va répondre un petit peu à ce que vous écrivez, à ce que vous voudriez que nous approuvions mais qui ne nous convient pas du tout. Alors tout y passe, tout à traque, Besançon a inventé le RMI, allez raconter cela à François MITTERRAND qui s'est déplacé spécialement à Belfort il y a 20 ans pour féliciter SCHEVENEMENT et PROUST d'avoir justement expérimenté le contrat d'autonomie qui a donné lieu au RMI. Sur le plan de la gestion sportive, ce que dit Jean-Christophe THOMAS, me conduirait moi à être un peu plus modeste dans mes réactions. Le discours de Douai, c'est quand même un moment très important. On n'a pas connu de crise aussi grave depuis 1929, peut-être même depuis un siècle. Le discours de Douai dont vous nous parlez abondamment par lequel le Président de la République annonce l'abandon de l'objectif du retour à l'équilibre des finances publiques pour 2012 et la petite phrase de François FILLION «un Etat qui est en faillite etc.» et franchement qui est responsable en France de la déconfiture de Lehman Brothers et de la crispation...

M. LE MAIRE : Certainement Jean-Louis FOUSSERET !

M. Jean ROSSELOT : C'est personne en France, je ne pense pas, personne n'est responsable de la crispation brutale et mondiale du crédit qui est du ressort de l'économie. Moi je pense que vous auriez pu avoir une petite attention pour ce Chef de l'Etat, Président de l'Union Européenne, qui a réagi on ne peut mieux. Vous soulignez la soudaineté, la bizarrerie de son retournement mais quand la maison brûle on ne s'occupe plus de renforcer l'isolation des ouvertures. Mais néanmoins le problème de la dette parce que les 51 milliards de déficit en 2009 qui sont maintenant 71 milliards d'euros de déficit, de toute façon ce sera répercuté sur ceux qui viennent après nous car il faudra quand même les rembourser mais en tout cas c'est une réaction salutaire car il n'y en avait pas d'autres. C'est même, avouez-le, un plan de relance bien meilleur que celui de 1981 qui, par la consommation, avait creusé des déficits. Celui-ci est un plan de relance par l'investissement auquel sont conviées d'ailleurs les collectivités territoriales puisqu'on le sait, elles assument une grande part des investissements de notre pays.

Vous nous faites un tableau important des désengagements, d'accord. Mais que pèsent-ils, mes chers collègues, par rapport aux dizaines de millions d'euros, fait sans précédent, de crédits que nous a apportés l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine qui a été mise en place par les gouvernements que nous soutenons, par les plans BORLOO. Je dirai même que le Gouvernement est vraiment naïf de ne pas faire annoncer aux populations, dont la population bisontine, ces actions et les crédits qui vous permettent d'inaugurer une maison de quartier aux Clairs-Soleils juste avant les élections par exemple, par ces élus nationaux plutôt que de faire transiter ces crédits de manière anonyme par la Préfecture, ce qui, c'est de bonne guerre, vous permet de revendiquer la totalité de l'action.

Alors juste un mot pour vous dire qu'un rapport comme celui-là présenterait de l'intérêt s'il était un peu plus partial et non partisan. Vous dites : on va éviter la critique partisane mais vous prenez un exemple : le transfert de la gestion du RMI au Département et vous dites : ça a coûté, voilà le résultat des transferts de charges, près de 2 milliards d'euros au Département. Mais moi j'ai envie de vous dire, pour être républicain et pour considérer objectivement les choses, mais pourquoi vous ne prenez pas l'exemple du transfert de l'APA, de l'Aide Personnalisée de l'Autonomie de l'Etat au Département qui a coûté autant ? La réponse vous la connaissez, c'est que le RMI c'est RAFFARIN, d'ailleurs vous l'écrivez dans le rapport et l'APA c'est Paulette GUINCHARD mais vous ne l'écrivez pas. Mais comment voulez-vous être pris au sérieux...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas qui n'est pas pris au sérieux dans cette assemblée, on peut se poser la question !

M. Jean ROSSELOT : Vous écrivez : évitons toute critique partisane, si cela ce n'est pas de la critique partisane ! Vous savez, le système financier est global, il est en grave difficulté et les solutions ne pourront être que globales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Etat a créé une conférence nationale des finances publiques pour rendre cohérents tous les systèmes financiers de notre pays qui sont en difficulté.

Enfin vous vous appuyez sur le rapport Richard. Au moment d'aborder les orientations budgétaires, on doit en effet considérer ces grands moments de réflexion. Je rappelle que Pierre RICHARD a été le Directeur Général des Collectivités Locales de Gaston DEFFERRE déjà comme Ministre de l'Intérieur. Ensuite il a été à la tête des plus grands établissements financiers qui ont aidé les collectivités locales à investir. Alors je ne sais pas qui vous a conseillé de vous appuyer sur le rapport Richard mais ce n'était vraiment pas sur celui-là qu'il fallait s'appuyer parce qu'il dit tout le contraire de ce que vous voulez dire. Vous êtes méfiant, distant vis-à-vis de l'Etat et que dit le rapport Richard, vous me permettez d'aller au bout de mes développements, il dit ceci : les collectivités ont un rythme de dépenses qui n'est pas soutenable à long terme et il convient qu'elles maîtrisent tout autant que l'Etat leurs dépenses. Pour cela il faut qu'elles entretiennent avec l'Etat un nouveau type de rapport. Le rapport Richard continue en ce sens, vous allez jusqu'à écrire les collectivités sont montrées du doigt, franchement c'est quand même très puéril. Le rapport Richard nous dit aussi qu'il faut que les collectivités s'engagent dans des démarches de rigueur financière et d'amélioration de la productivité de leurs services, j'y reviendrai.

Vous nous dites, Monsieur le Maire, et franchement c'est trop grave je veux dire du point de vue où ces rapports sont distribués à la presse, à l'opinion publique, etc. vous nous dites que l'Etat derrière le paravent de sa politique de révision générale des politiques publiques finalement n'améliore pas sa gestion, ne la rend pas moins onéreuse et que ça n'avance pas beaucoup. Franchement vous n'êtes pas très bien renseigné parce que les autorités territoriales de l'Etat, pour des raisons d'économies d'échelle, pour des raisons d'économie tout court sans licencier personne mais pour rendre les services plus efficaces, s'appêtent à faire passer d'une vingtaine le nombre des directions régionales à huit. Et vous où est-il votre effort d'accompagnement, de rigueur financière que préconise le rapport Richard ? Vous, que faites-vous ? Vous passez de 17 à 21 adjoints. Bel effort de rigueur financière, bel effort de rigueur financière !

M. LE MAIRE : Mon cher ami, on supprime les agents de la DRE et ce qui se passe, c'est que désormais il n'y a plus personne pour aller dans les petites communes et c'est l'Agglomération qui est obligée de recréer les services que l'Etat supprime. On supprime des postes à la Préfecture pour faire les passeports et c'est les communes qui vont recréer des postes pour faire les passeports, etc., etc.

M. Jean ROSSELOT : Mais à côté de ce que l'Etat donne à l'Agglomération pour le TCSP !

M. LE MAIRE : Oui bien sûr !

M. Jean ROSSELOT : Cela se chiffre en dizaines de millions d'euros. Vous n'allez pas comparer les passeports et le TSCP, l'aide de l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'Environnement...

M. LE MAIRE : Vous comparez bien avec les adjoints, vous !

M. Jean ROSSELOT : Et alors ? Vous nous rappelez des choses, je suis obligé de répondre. Pour la Chambre Régionale des Comptes je ne suis pas du tout de cet avis. Rappelez-vous les articles de la presse qui disaient que le CCAS qui est donc un établissement public rattaché à la collectivité, à vous, doublon, manque d'efficacité, etc. 250 % d'augmentation des frais d'études du Palais Granvelle et la privatisation des tondeuses à gazon, franchement vous trouvez que la Chambre des Comptes a dit du bien de votre gestion ? Eh bien je ne trouve pas. C'était juste pour vous le faire remarquer.

Le rapport Richard conseille aussi une amélioration de la productivité des services et aussi une plus grande concertation avec les collectivités qui nous entourent pour ce qui est des perspectives budgétaires et l'élaboration des budgets, ce qui ne paraît pas être le cas. Il préconise aussi, ce rapport, un plan de mutualisation et j'en suis toujours à mon couplet que vous n'êtes pas assez en réseau et ce que je dis ça vaut pour les collectivités et leurs structures.

Cette fois-ci je vais simplement m'adresser à Philippe GONON, c'est un exemple de ce qu'il faudrait faire, de ce que l'UMP propose de faire, et qui nous dit qu'à tour de bras, je cite : «je flingue l'Agence Régionale de Développement, structure qui a été créée par la Région». Mais j'ai été voir les gens de l'ARD qui sont restés sur leur frustration, sur leur faim parce que vous n'avez pas voulu jouer une carte qu'ils proposaient, à savoir la création de centres d'appels à Besançon, 400 emplois à Auxerre.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas vrai, vous le savez bien !

M. Jean ROSSELOT : Mais si, de même qu'il fallait vous voir le 13 juillet au soir interroger votre entourage place de la Révolution pour demander qui étaient ces jeunes en uniforme qui avaient la casquette et la main sur la poitrine. C'était les 100 de la seconde chance dont vous n'avez pas voulu non plus alors qu'on avait tout ce qu'il fallait et Mme BRANGET en tant que députée avait fait tout ce qu'il fallait. De temps en temps, vous savez malheureusement être aussi un peu fossoyeur d'emplois. Alors tout cela nous conduit à vos propositions d'un impôt qu'il faut augmenter mais là vous allez quand même jusqu'au raffinement parce que vous nous expliquez qu'il faudra différencier l'augmentation de l'impôt, c'est-à-dire augmenter plus la taxe d'habitation que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous appelez cela de la différenciation ?

M. LE MAIRE : C'est l'inverse Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Alors peut-être l'inverse. Vous voulez augmenter plus la taxe d'habitation que la taxe foncière, c'est cela ?

M. LE MAIRE : Vous avez bien lu le rapport, ça se voit. On voit que vous connaissez bien votre dossier.

M. Jean ROSSELOT : Mais c'est bien ce que je voulais dire. Vous voulez différencier l'augmentation de l'impôt et effectivement plus le foncier que l'habitation.

M. LE MAIRE : Ah bien voilà !

M. Jean ROSSELOT : Il y a des moments comme cela où on a l'esprit qui... Alors vous voulez différencier cette augmentation d'impôt et une fois de plus, je dirais plutôt que c'est une discrimination, vous voulez discriminer ceux qui sont propriétaires mais en même temps vous voulez discriminer les entreprises puisqu'on oublie souvent que les entreprises c'est aussi des contribuables à la foncière bâtie.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je ne voudrais pas imiter ce qui se fait à l'Assemblée Nationale en vous demandant de conclure...

M. Jean ROSSELOT : J'ai presque fini.

M. LE MAIRE : Vous prenez le temps que vous voulez mais il y a d'autres intervenants et je vous demanderai de laisser la place aussi aux autres intervenants, s'il vous plaît.

M. Jean ROSSELOT : Je me dépêche de finir. Donc vos propositions c'est d'augmenter l'impôt mais seulement la taxe d'habitation... (rires).

M. LE MAIRE : Il y a des jours où quand ça ne va pas, ça ne va pas !

M. Jean ROSSELOT : Vos propositions c'est d'augmenter le foncier bâti et c'est, je le disais, discriminer une fois de plus les entreprises qu'on a déjà surchargées avec le versement transport.

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir et le foncier bâti, ce n'est pas que les entreprises.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas que les entreprises mais c'est entre autres les entreprises, cela s'ajoute à ce qu'on leur impose avec le versement transport mais oui, ça n'arrange pas les entreprises. On a déjà le versement transport qui est passé à 1,8 et en plus l'augmentation du foncier bâti par rapport à la taxe d'habitation va encore peser un peu plus sur les entreprises. Comment voulez-vous développer l'emploi avec ça ? Et vous nous annoncez donc une réduction de l'épargne brute, celle qui conduit à l'investissement. Alors bien entendu on rejette toutes ces propositions, toutes ces analyses. On rejette l'augmentation de la seule taxe foncière sur le bâti et nous proposons, nous, de ne pas augmenter l'impôt mais de ne rien perdre sur la formation d'épargne brute et nette en restructurant les dépenses de fonctionnement, en mettant en perspective les politiques de la Ville avec celles de l'Etat pour le plan de relance par exemple et pour la captation des flux européens.

L'année dernière je vous avais proposé une idée qui était de former des groupes d'exploration à partir de notre ville qui aillent dans les capitales européennes rappeler où est Besançon géographiquement et tout l'intérêt que ça représente de s'installer quand on est chef d'entreprise à Besançon. C'est une autre chose que de faire ce qu'on fait qui est quand même assez réduit par rapport aux exigences de notre situation économique sur le plan international. Former des synergies dans nos industries de pointe, vous savez je vais vous dire quelque chose Monsieur le Maire, c'est facile de donner 50 000 € à l'UIMM pour des chaises et des tables pour construire leur amphithéâtre, mais c'est beaucoup plus difficile, du point de vue des ménages, de rassembler FEMTO, de rassembler l'UIMM, de rassembler MICRONORA pour essayer d'avancer dans la production du secteur biomédical et ça aussi tous les acteurs de notre industrie le demandent.

Et enfin développer l'Université sur l'axe Rhin-Rhône, je termine par là, vous avez manqué l'occasion l'année dernière du plan PÉCRESSE qui proposait des possibilités importantes de remodelage de nos universités. Vous présidez l'Association des Villes Rhin-Rhône et vous n'avez donné hélas aucune impulsion !

Voilà donc nos propositions qui sont des propositions d'action, ce qui exige un changement je dirais intellectuel, non pas seulement de gouvernance financière mais intellectuel d'approche des politiques de la Ville. D'ailleurs vous ne démocratez toujours pas la matière financière. Toutes les collectivités font des efforts pour s'extraire de la M14. Elles inventent leur propre nomenclature pour avoir des objectifs, pour caler les commissions dessus, pour avoir du pluriannuel, pour mélanger l'investissement au fonctionnement, pour pouvoir comme ça plus facilement rendre lisibles les documents budgétaires et pour pouvoir surtout évaluer ce qui est prévu avec ce qui est atteint et organiser au moment du compte administratif un véritable débat pour l'année qui suit. Là c'est le degré zéro...

M. LE MAIRE : D'accord, on a compris Monsieur ROSSELOT ! Vous avez parlé plus d'une demi-heure, c'est le double du Maire.

M. Jean ROSSELOT : Attendez, j'ai quand même le droit de parler au moins une fois dans l'année lorsqu'on est dans les orientations.

M. LE MAIRE : Oui vous avez le droit de parler tant que vous voulez, je vous demande de conclure votre propos.

M. Jean ROSSELOT : Je conclus : gouvernance financière, c'est notre proposition, meilleure gouvernance financière, non augmentation des impôts et surtout pas de discrimination contre les entreprises en particulier mais contre tous ceux qui paient le foncier bâti et plus de synergie aussi bien à l'internationale que l'universitaire, que dans l'axe Rhin-Rhône et dans les limites du schéma de cohérence territorial. Voilà j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas polémiquer avec vous, chacun ici peut juger. Vous avez parlé le double de moi mais c'est bien vous avez raison. Je ne vais pas vous répondre car je devrais me lancer dans une polémique pour démonter un par un tous vos arguments...

M. Jean ROSSELOT : C'est ce que j'ai fait moi.

M. LE MAIRE : Oui, vous l'avez fait, c'est bien mais je n'entrerai pas dans cette polémique. Je vous dirai simplement qu'un grand spécialiste du patrimoine immobilier qui est place Richelieu, dans un mensuel paru le 18 décembre 2008, vient de publier la première édition du baromètre de la taxe foncière et des propriétés bâties en France. A Paris et en Ile-de-France la taxe foncière des bureaux c'était entre 4 € et 41 € au m², dans ce baromètre Besançon et Metz ressortent comme les villes les moins chères en terme de coût réel au m². Voilà, après vous direz que j'ai encore certainement payé une page de publicité dans le Patrimoine Immobilier que je ne connaissais même pas avant que mon Cabinet ne me sorte cela, c'est une information que je vous donnerai, mais j'ai un excellent Cabinet effectivement qui m'a sorti cette information. Après je ne vais pas essayer de vous convaincre, je n'y arriverai pas.

Et puis je voudrais demander quand même aux collègues de concentrer leurs propos, faute de quoi ça devient des duos, des show, des one man show et ce n'est pas non plus forcément la meilleure expression de la démocratie.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire nous sommes relativement en phase avec vous dès lors que vous analysez le contexte économique et social dans lequel nous allons évoluer pendant cette année 2009. Les déficits publics vont s'envoler. Moi je me souviens du débat des Présidentielles 2007 où le montant de la dette par Français était de 14 000 €. Si j'ai bien compris mes dernières lectures, elle vient de passer à 21 000 € ou 22 000 €, c'est-à-dire qu'elle a augmenté de 50 % en trois ans, autant dire que nous allons craquer sous cette dette et j'ai peur que l'année 2009 nous confirme l'augmentation de cette dette de 80 milliards qui la ferait passer à 1 375 milliards d'euros. Ce sont des chiffres qui me dépassent personnellement complètement, ils sont devenus tellement abstraits que ça ne veut plus rien dire, je sais simplement que les 22 000 € je vais être obligé de les rembourser comme toute personne autour de cette table bien entendu.

Il est vrai qu'à côté les collectivités locales paraissent sages, elles sont sages mais elles sont peut-être sages parce que la loi a organisé cette sagesse en leur organisant l'interdiction de déficit quelconque. Mais ce n'est pas un reproche, au contraire, c'est une bonne gestion et nous allons retenir ce terme de saine et bonne gestion. La crise est là également qui va frapper à notre porte, plus fort en 2009 qu'en 2008. Je voudrais vous livrer une réflexion qui vient d'un petit comité de personnes responsables de l'économie régionale que nous avons réuni il y a très peu de temps au début de l'année 2009 et qui a fait le constat suivant, c'est que le pic de la crise au premier semestre 2009 était devant nous, était plus exactement au cours du deuxième trimestre 2009 après les mois difficiles que nous avons passé fin 2008, en décembre avec absence de chiffre d'affaires et début 2009 avec des charges extrêmes qu'il faut payer pendant les mois de janvier et de février, le nombre de défaillances d'entreprises va certainement fortement augmenter au deuxième trimestre et bien sûr le chômage va s'envoler également au deuxième trimestre.

Je voudrais vous citer juste un chiffre qui m'a été donné sur les dossiers déposés lundi 5 janvier au Tribunal de Commerce de Besançon. Le Tribunal de Commerce de Besançon chaque semaine le lundi reçoit environ une dizaine de dossiers de défaillance. Ce lundi 5 janvier, le chiffre se serait élevé à 62 dossiers. Alors bien entendu le 5 janvier il faut cumuler les 15 derniers jours, ç'aurait donc dû être une vingtaine de dossiers, c'était trois fois plus, 62 dossiers de défaillances d'entreprises sur le Tribunal de Commerce de Besançon.

Les 4 secteurs les plus touchés, ça sera bien sûr l'automobile, ça sera les transports, ça sera la construction et ça sera le bâtiment. Nous sommes fortement représentés dans le Doubs par ces 4 secteurs, autant dire que la crise va être peut-être plus forte chez nous qu'ailleurs.

Sur les désengagements de l'Etat, je pense que vous avez eu la main un tout petit peu lourde Monsieur le Maire, je ne pense pas que la mise aux normes des ascenseurs puisse être rangée dans cette rubrique et je suis par contre d'accord avec vous pour constater que le FCTVA qui a été mis dans les dotations c'est une supercherie financière et je l'approuve avec vous.

M. LE MAIRE : Totale. Je retire les ascenseurs si vous voulez.

M. Philippe GONON : Oui retirez les ascenseurs. Donc la vérité est sans doute entre votre plaidoyer ...

M. LE MAIRE : Je vous renvoie l'ascenseur.

M. Philippe GONON : (rires) ...pro domo et les réponses que nous ont faites les élus UMP ce soir. Mais là s'arrêtent les convergences. Nos propositions bien sûr pour l'année 2009 vont diverger tant en ce qui concerne les priorités d'action que la façon de mobiliser les finances locales pour porter ces priorités. Vous avez listé, j'ai relu votre document avec beaucoup d'attention, 18 priorités dans une sorte de catalogue à la Prévert dont la lisibilité échappera sans doute à beaucoup de Bisontins et beaucoup de Bisontines. Vous avez listé 18 priorités mêlant allégrement des compétences de la Ville et des compétences de l'Agglomération faisant croire ainsi à une capacité d'intervention tous azimuts qui je crois n'existe pas dans la réalité du quotidien de la Ville de Besançon. Nous allons vous proposer a contrario 4 priorités de crise et pour chaque priorité nous voudrions vous proposer une action symbolique emblématique de notre volonté d'agir.

Première priorité : une priorité de solidarité. Il nous semble que l'action de la Ville doit s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles et je retiendrai volontiers ce soir par exemple le cas des personnes âgées de plus de 65 ans vivant seules et qui sont au Revenu Minimum Vieillesse. Nous proposons par exemple pour cette population bisontine que toutes ces personnes ayant ce revenu minimum vieillesse de plus de 65 ans et vivant seules, je précise bien ces conditions, qui doivent souvent recourir aux services de

livraison de repas à domicile de la Ville ne se voient facturer que la part matière et non pas la totalité du prix repas, c'est-à-dire qu'on ne leur facture qu'une somme d'environ 1,80 € à 2 € contre les 5 € ou 5,20 € je crois qui leur sont actuellement facturés.

Nous avons pu constater de façon incontestable que certaines personnes vivant aujourd'hui en 2009 à Besançon du fait de leurs faibles ressources ne peuvent s'offrir qu'un seul repas par jour et je dis bien ceci de façon incontestable.

Deuxième priorité : une priorité pour l'emploi. L'emploi est à nos yeux le meilleur remède contre l'exclusion et nous aimerions que la Ville agisse en particulier pour une population durement touchée par le chômage, c'est-à-dire les 18-25 ans et nous proposons que la Ville prenne en charge à hauteur par exemple de 2 000 € par an les charges sociales d'un jeune Bisontin de moins de 26 ans embauché par une entreprise de la Ville de Besançon à l'aide d'un CDD de minimum 6 mois et je préciserai également que l'entreprise pouvant bénéficier de cette subvention ne doit pas être détenue à plus de 50 % par des capitaux étrangers.

Troisième priorité : priorité à la formation. Et là je rejoins ce qui a été dit par Jean ROSSELOT il y a quelques instants, nous avons de fortes inquiétudes sur l'avenir de l'Université Franc-Comtoise et de l'Université à Besançon en particulier et nous voudrions vous proposer la création, comme cela doit être permis par la loi désormais, d'une fondation à l'initiative de la Ville de Besançon qui regrouperait toutes les interventions, toutes les bonnes volontés financières publiques et privées. Nous souhaitons d'autre part, comme vous l'aviez déjà organisé ici il y a un peu plus d'un an, la tenue d'un débat sur l'avenir de l'Université, à la suite des propos de M. REBSAMEN qui veut fusionner les universités de Bourgogne et de Franche-Comté, nous voudrions la tenue d'un débat en présence de M. Claude CONDÉ, Président de l'Université, qu'il nous donne son point de vue sur la question.

Quatrième et dernière priorité : une priorité environnementale. La réduction des dépenses énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le soutien à l'investissement dans l'isolation et la rénovation thermique, le maintien d'une activité forte pour les entreprises du bâtiment passent par un amorçage symboliquement fort d'une politique volontariste de la Ville de Besançon. Nous proposons à ce titre la prise en charge par la Ville dans la limite de 150 € par foyer d'un audit énergétique préalable à tout chantier d'isolation et de rénovation thermique qui déterminerait de façon absolument précise les indispensables travaux à une telle réduction de nos dépenses énergétiques dans le cadre du plan climat de la Ville.

Deuxième divergence sur la façon de mobiliser les finances locales pour porter ces priorités : si nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il ne faut pas sacrifier l'investissement, si nous sommes d'accord avec vous pour dire qu'il faut recourir à l'emprunt pour financer les investissements longs, nous ne sommes absolument pas d'accord pour envisager une augmentation des taxes foncières, des taxes d'habitation, les trois vieilles. Nous notons quand même que la justification à l'augmentation de ces taxes, que ce soit désengagement de l'Etat, que ce soit intérêt de la dette, que ce soit le prix des matières premières et des fluides notamment, est mise à mal par la réalité d'aujourd'hui. J'ai noté avant de venir que la BCE venait de baisser son taux directeur à 2 %, que l'Euribor était à 2,70 sur un an et que le pétrole était redescendu en dessous de 40, il est même descendu je crois à 36 ou 37 \$ le baril. Donc ça veut dire que vous allez bénéficier en 2009 d'une forte réduction d'au moins 2 des 3 critères qui vous faisaient justifier une augmentation de nos taxes.

Nous proposons donc que l'augmentation des impôts locaux dans leurs deux composantes c'est-à-dire base et taxe soit limitée au montant de l'inflation, c'est-à-dire à 1 % par an, base + taxe. Ce 1 % suffit largement à couvrir l'augmentation de votre masse salariale et la stabilisation des crédits d'exploitation. Accepter la seule augmentation de 1 % des taux reviendrait en fait à une augmentation de

la masse des impôts payée par les Bisontins à 2 %, soit le double de l'augmentation de leur pouvoir d'achat en 2008 et sans doute le double de l'augmentation de leur pouvoir d'achat en 2009. Il nous semble logique de proposer le maintien à 1 % de l'évolution taux + base pour les taxes foncière bâtie, foncière non bâtie et taxe d'habitation de la Ville de Besançon.

Nous proposons également, nous vous l'avons déjà proposé, nous le reproposeons aujourd'hui, de vous suivre dans les économies que vous allez faire. Vous avez parlé récemment, notamment à la cérémonie des vœux, de la mutualisation de la gestion des ressources humaines entre Ville et Agglomération. Nous vous encourageons vivement et nous vous accompagnerons totalement dans cette direction et nous allons vous proposer dès ce soir la nomination d'un expert, un cabinet d'expertise comptable qui aurait pour mission d'auditer ce mille feuilles complètement à fond et de créer une commission municipale ad hoc pour suivre les travaux de ce cabinet d'expertise et d'en déduire un programme de travaux applicable dès l'année 2009. Nous espérons ainsi que l'investissement sera maintenu dans le raisonnable et que le fonctionnement de la Ville sera optimisé.

M. LE MAIRE : Vous savez quelquefois, je ne le souhaite pas, mais c'est confortable d'être dans l'opposition, ça permet de faire plus en n'augmentant pas les impôts, voire même en les diminuant. Qui peut être contre ? Sauf que la réalité des choses est certainement un peu plus compliquée. Concernant la solidarité, bien sûr Marie-Noëlle SCHOELLER pourrait vous le dire, vous savez que nous sommes une ville qui est très en avance et qu'on nous reproche même, pas vous mais certains qui ne sont pas loin de vous nous reprochent justement notre trop grande tradition sociale, que nous fassions déjà trop. Pour les repas à domicile, vous savez comme moi qu'il y a des barèmes suivant les ressources. Concernant la formation, le débat avec Claude CONDÉ a eu lieu, j'ai encore rencontré le Président CONDÉ avec Joëlle SCHIRRER il y a moins de 15 jours et nous avons convenu que peut-être il reviendrait ici effectivement en Conseil Municipal pour parler de l'Université et je crois que les positions de Claude CONDÉ sont beaucoup plus nuancées que ce que vous avez pu dire.

Quant au niveau de l'environnement, c'est une bonne idée puisque je crois même qu'elle figure dans notre programme municipal. Donc merci de reprendre un peu nos idées et de nous les revendre, pourquoi pas ? Je crois que tout à l'heure Benoît CYPRIANI va nous présenter le bilan de l'Agenda 21 et là aussi dans ce domaine je crois que nous sommes très en avance, je ne parlerai pas de l'eau mais je pourrais parler des systèmes pour récupérer l'eau de pluie, pour les chauffe-eau solaires, pour le vélo nous sommes très très en avance dans ce domaine par rapport à d'autres.

Quant à la mutualisation des ressources humaines, j'entends bien que vous voulez faire des économies et vous nous proposez d'embaucher un cabinet d'expert qui va nous coûter au bas mot 50 ou 100 000 €. Sachez qu'il n'y a pas à le faire Monsieur GONON puisque de toute façon la mutualisation est déjà faite. Elle est déjà faite et Benoît GOUYER qui était à l'Agglomération a rejoint maintenant la Ville. Nos ressources humaines sont mutualisées et pas seulement avec l'Agglomération, mais aussi avec le Centre Communal d'Action Sociale. Donc tout cela est déjà fait.

Mme Annie MENETRIER : Monsieur le Maire, chers collègues, comme le souligne le rapport, les orientations budgétaires dépassent très largement le seul cadre bisontin et je pense bien évidemment aux contraintes du national qui pèsent sur le niveau local, et effectivement le rapport développe pas mal sur cette question, mais je pense également au quotidien qui est de plus en plus dur comme l'a dit M. le Maire pour la très grande majorité des familles avec un pouvoir d'achat en baisse, la casse des services publics, le chômage partiel et le chômage tout court. Certaines entreprises sont déjà fortement touchées par la crise financière et économique, je pense tout particulièrement aux PMI et PME qui sont souvent des sous-traitants des grands groupes mais il y a fort à parier que d'autres entreprises très opportunistes prennent et prendront ce prétexte pour délocaliser ou pour licencier, ce qu'elles font déjà pour certaines. Selon les chiffres officiels de fin novembre 2008, la situation dans le Doubs et dans le bassin de Besançon,

c'est valable aussi pour les 3 autres bassins du Département, s'est beaucoup plus aggravée qu'au niveau national. Résultat sur le seul mois de novembre dernier, la dégradation est presque deux fois plus rapide que pour l'ensemble du niveau national. En un an on enregistre 1 300 chômeurs de plus dans le bassin de Besançon, soit une augmentation de 17 % et depuis l'élection présidentielle de mai 2007, on est passé de 7 100 chômeurs à 8 500 fin novembre dernier, ce qui fait une augmentation de 19,9 %. Pourquoi une telle progression ? Vous le savez depuis l'été, des entreprises se séparent de leurs intérimaires et de leurs salariés en CDD et dans le même temps les entreprises n'embauchent plus alors qu'en temps normal chaque mois il y avait des centaines d'embauches réparties sur tout le bassin d'emplois. Bien sûr ce sont surtout les jeunes, les femmes et les salariés peu qualifiés qui sont particulièrement frappés par le chômage partiel, les suppressions d'intérim et le chômage.

Derrière ces chiffres, les conséquences nous les connaissons. Nous avons une augmentation de la fréquentation des épiceries sociales sur la ville, une augmentation du nombre d'aides financières, une explosion des personnes qui affluent vers les associations caritatives et le CCAS de la Ville est aussi confronté à une hausse importante de la demande sociale et répond donc à cette urgence sociale. Par exemple ce sont 100 000 €, c'était donné dans le rapport mais je crois que c'est important de le souligner, qui seront attribués exceptionnellement au CHAT qui est en difficulté, ce sont 100 000 € qui seront versés en aide supplémentaire, en aide financière individuelle pour répondre à des demandes, ce sont 750 000 € qui sont versés par la Ville pour l'aide alimentaire et on peut citer également les 2 M€ que le CCAS met à juste titre vu les besoins croissants pour l'hébergement d'urgence, ce qui représente les deux tiers du financement alors que c'est quand même une compétence de l'Etat.

C'est dans ce contexte pour le moins difficile que le Gouvernement de droite a décidé dans son projet de loi de finances pour 2009 de geler les dotations de l'Etat aux collectivités selon la règle du zéro volume. Cela se traduit concrètement par un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales de 2,5 % voire 3,5 % et probablement plus et cela s'ajoute donc aux désengagements de l'Etat qui s'élèvent pour notre commune, M. le Maire l'a dit, à 4,6 M€ coûts cumulés de 2004 à 2008. Eh bien on va prendre une règle pour voir un petit peu ce que ça peut représenter concrètement pour les Bisontins, ça équivaut à 50 % de la subvention annuelle que la Ville verse au CCAS, ce qui n'est pas rien. Donc d'un côté, gel des dotations de l'Etat aux collectivités pour 2009 et pourtant quand il s'agit de trouver 360 milliards d'euros pour les prêter aux banques qui, pendant des années ont joué à la bourse avec l'argent issu du travail de millions de familles de ce pays, eh bien le Président de la République ne se pose pas de question, on trouve les 360 milliards. En revanche quand il s'agit d'utiliser l'argent public pour répondre aux besoins, il répond comme souvent l'opposition municipale ici, que les caisses sont vides. C'est pourquoi un grand nombre d'élus demandent que l'Etat augmente ses dotations de financement aux collectivités à hauteur de l'inflation, c'est-à-dire de 3,6 %, qu'il tienne ses engagements aux dotations de solidarité urbaine et qu'il favorise les crédits à taux 0 des banques, ce serait un juste retour des milliards qui leur sont ou qui leur ont été versés.

Nous attendons également de l'Etat que plutôt que de nationaliser les pertes financières et privatiser les gains avec la casse des services publics, plutôt que de siphonner le 1 % logement pour financer les opérations de renouvellement urbain et plutôt que d'asphyxier les territoires avec un budget très en deçà des enjeux posés par le Grenelle de l'Environnement, oui nous attendons que l'Etat participe à des investissements utiles comme le fait notre Ville pour l'éducation, l'emploi, la santé, le logement, les transports ou la rénovation urbaine. Et pour terminer je dirais que je pense que nos concitoyens, les Bisontins, le valent bien. Je vous remercie.

M. Eric ALAUZET : J'écoute toujours avec beaucoup d'attention les propos de nos collègues et particulièrement au moment du débat des orientations budgétaires parce que je pense effectivement que c'est un moment privilégié au cours duquel on peut se lancer dans des réflexions un peu stratégiques. J'ai bien entendu dans ce cadre-là, bien écouté Jean ROSSELOT qui, comme à son habitude, nous vend un petit peu d'illusion. Alors l'illusion c'est : on pourrait avoir bien plus d'argent si on faisait de la gouvernance

financière. Tu nous en as déjà parlé à d'autres reprises, il y a sans doute des choses à faire dans ce domaine-là mais je crois que ce n'est pas à la mesure des difficultés financières que l'ensemble des collectivités traverse. Alors cette année tu ne nous as pas servi le train de vie de la collectivité mais je pense que ce sera pour dans quelques semaines, pour le budget, et là aussi encore une belle illusion parce que moi depuis que je suis dans cette majorité, on en a fait des économies. D'ailleurs je ne sais pas où sont les limites mais à un moment donné je trouve que ça devient quand même un peu périlleux de réduire le personnel, de réduire les frais de fonctionnement. Je ne sais pas où est la limite mais un moment donné ça va craquer, pas seulement ici, mais un peu partout. Mais je ne vois pas qu'on sorte de l'ornière malgré tout ça. Voilà je voudrais mettre en garde contre ces illusions ici ou là de gouvernance financière, de train de vie de la Ville qui pourrait nous permettre d'avoir des marges de manœuvre financière. Je crois que ce n'est pas à la hauteur des difficultés structurelles que l'on traverse ici à Besançon et ailleurs.

La deuxième chose que je voulais dire c'est relever une petite contradiction dans ton propos. Dans quasiment la même phrase ou deux phrases successives, tu nous as dit : personne n'est responsable de la crispation mondiale économique et juste après tu nous as parlé de la dette, est-ce qu'il n'y aurait pas un petit rapport quelque part entre la dette, l'endettement général des collectivités, des particuliers, des entreprises, des Etats et la crispation financière ? La crise n'est-elle pas partie de ces fameux subprimes qui quelque part ont mis la puce à l'oreille aux banques ? Mais s'ils étaient peut-être un peu plus nombreux que cela à être en rupture de remboursement un moment donné parce qu'il y en a beaucoup qui sont en situation de rupture, des ménages, des entreprises, des Etats ? Moi je vois un rapport entre cette dette et la crise et pour le coup ce n'est pas «personne n'est responsable», c'est : «nous sommes tous responsables dans les idéologies qu'on porte les uns et les autres, ce mode de développement qui est porté depuis 50 ans». N'est-on pas aujourd'hui face à une crise inédite de la ressource qui fait qu'effectivement les entreprises, les ménages, les Etats sont en situation de fragilité et de rupture parce que la ressource financière bien sûr de par l'endettement mais la ressource aussi les ressources naturelles et à travers cette crise de la ressource, cette extrême fragilité, eh bien oui le système peut basculer à un moment ou à un autre. Il a commencé à basculer, on va probablement s'en remettre dans les mois qui viennent partiellement et on en reprendra certainement une autre derrière bien plus forte cette fois-ci.

Je ne prétends pas avoir une analyse exhaustive des difficultés mais je crois qu'on est tous responsables, il ne faut pas dire qu'on n'est pas responsable. Les contraintes on les connaît, je ne veux pas revenir dessus, les recettes ça coince, les dépenses ça explose. Le Maire a évoqué les transferts non cumulés de l'Etat pour la Ville, 4,5 M€. Vous savez combien c'est au Département les transferts non cumulés ? 111 M€ depuis 2004, l'APA, le RMI, enfin tout ce que vous voulez. Comment fait-on devant ces situations ? C'est insoluble. Et face à cela, on a des menaces graves qui s'annoncent notamment pour notre ville. Vous avez beaucoup parlé les uns et les autres de l'Université, à terme peut-être 10 universités en France, on ne sera pas dedans c'est clair, peut-être dans un extrême sursaut avec la Bourgogne, je n'en sais rien, peut-être, mais il y a une autre menace dont on n'a pas parlé, ce sont les CHU parce que pour les CHU c'est pareil, c'est dans le pire des cas 7 CHU en France, dans le meilleur des cas 15 CHU c'est-à-dire même pas Dijon, alors Besançon n'en parlons pas, donc la recherche universitaire, la formation des médecins, etc. Donc je ne sais pas comment on va faire, la situation me semble extrêmement grave et je crois vraiment qu'il ne faut pas qu'on se perde dans des pinailleries ici ou là.

J'ai beaucoup écouté aussi M. GONON qui a toujours un discours assez balancé, assez équilibré mais la rhétorique m'a un petit peu échappé parce qu'autant sur la première partie, je suis d'accord avec vous sur l'analyse globale etc. en gros, mais alors les divergences... Et alors sur les divergences il va me manquer quelque chose quand même parce que la première partie des divergences c'était vos propositions, or vos propositions me semblent tout à fait de bon sens, discutables. Je veux dire qu'il n'y en a aucune que je remettrais en cause a priori comme ça, donc je ne vois pas que ce soit une divergence, c'est plutôt une question de choix après, parmi d'autres politiques. Vous parlez des repas des personnes âgées, 65 ans, ce n'est pas âgé d'ailleurs, des personnes de plus de 65 ans seules, etc. sur le principe je

n'ai pas de problème. Sur la prise en charge des charges justement à hauteur de 2 000 € pour l'emploi de jeunes pas de problème, créer une fondation, ça il faut y croire car les fondations ça a du mal à marcher quand même. Et puis l'amorçage logement, on y travaille. Donc pas de problème là-dessus. Je m'attendais à ce qu'il nous dise qu'il faut supprimer dans nos politiques pour trouver les financements et là j'avoue que c'était un peu court quand même parce que vous avez parlé de réduire l'impôt, ce n'est pas des recettes supplémentaires jusqu'à preuve du contraire. Il y a une partie qui m'a un petit peu échappé, vous m'excuserez c'est sur le pétrole où je n'ai pas trop compris ce que vous vouliez dire, qu'on allait avoir des recettes du fait de la baisse du pétrole ? Je ne suis pas sûr qu'on va en avoir beaucoup, non je ne crois pas malheureusement, on va revenir à l'état d'il y a 2 ans, donc voilà. Puis la mutualisation Ville/Agglomération on a fait beaucoup, il y a sans doute encore à faire donc la rhétorique m'échappe un petit peu, je ne vois pas en quoi ce sont des divergences sur les propositions ce n'en n'est pas et sur les ressources vous n'avez pas vraiment donné de pistes donc je pense qu'il faudrait approfondir un petit peu.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Concernant l'intervention de M. GONON je voudrais vous dire que vos préoccupations sur la politique sociale correspondent tout à fait à ce qui a été acté et on y travaillera encore demain au Conseil d'Administration, notamment sur les personnes âgées et les jeunes de 18-25 ans qui n'ont effectivement accès à aucun droit. Donc cela fait partie de nos priorités je vous en assure.

Pour compléter le propos d'Annie MENETRIER qui est tout à fait vrai, je voudrais donner simplement quelques chiffres sur un sujet de saison qui est les sans abris, compétence uniquement d'Etat, et je rappelle volontiers que ce n'est pas un fruit de saison, les sans abris c'est toute l'année, ce n'est pas que sur le plan hiver. Sur le dernier exercice financier, coût du 115, établissement de l'urgence, coût total : 1 M€, participation de l'Etat 200 000 €, participation du CCAS 800 000 € c'est-à-dire 80 %.

M. LE MAIRE : Alors que c'est normalement de la pure compétence de l'Etat .

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Oui j'ai bien dit que je prends quelque chose qui concerne les compétences pures de l'Etat. L'abri d'urgence au Forum, coût total 800 000 €, Etat 400 000 €, CCAS 400 000 €, 50 %. Les abris de nuit 250 000 €, pour l'Etat 100 000 €, pour le CCAS 150 000 €. Coût total uniquement de cette affaire : 2 700 000 €, payé par l'Etat : 1 350 000 € c'est-à-dire 67,5 %. Si on parle des doublons Monsieur ROSSELOT, je vous invite à en discuter avec les administrateurs du CCAS qui vous diront qu'ils étaient un peu inquiets de notre rigueur de gestion. Je vous invite à venir pour mettre vos données à jour, pardonnez-moi de vous le dire comme cela. Je ne crois pas que dans ces chiffres que je vous donne il y ait le moindre laxisme. 67,5 % par le CCAS sur quelque chose qui dépend normalement uniquement de l'Etat, je pense qu'il faut le dire quand même.

M. LE MAIRE : Oui car c'est uniquement une compétence de l'Etat et on est bien obligé d'accueillir les gens en difficulté surtout quand il fait froid mais vous savez, je reviens un peu dans le sens de ce qu'a dit Eric, on n'est plus au temps où il faut se battre les uns contre les autres parce que nous allons avoir de grands combats à mener. Philippe GONON a parlé de l'Université avec Dijon, mais on sait très bien qu'il va falloir passer par des coopérations qui sont déjà en cours, entre autres dans le cadre de l'Université Rhin-Rhône puisqu'il y aura le TGV entre Besançon et Dijon. Il va falloir qu'on se batte pour le CHU et il y a une grande manifestation prévue le 22, je vous invite d'ailleurs à venir à nos côtés pour défendre l'hôpital public. Venez le 22 janvier avec le Maire, Président du Conseil d'Administration, avec les médecins, la commission médicale d'établissement, avec le personnel soignant et le personnel non soignant, il faut qu'il y ait vraiment là aussi une grande mobilisation. Il faut toujours se battre parce que les villes comme la nôtre sont maltraitées, elles sont très fortement maltraitées. Je ne sais pas si elles sont plus maltraitées quand elles sont de gauche que de droite mais globalement elles sont maltraitées.

Je vous donne un autre exemple de maltraitance : il y a un décret en cours de préparation, ça concerne la loi Scellier sur l'habitat. On est en secteur B et on va peut-être passer en secteur C, 5 villes de France risquent de quitter le secteur B pour le secteur C, avec des répercussions sur l'habitat social par exemple -je vous dis cela de tête- sur le montant des loyers, sur la possibilité d'investir ici pour les personnes qui le souhaitent, 5 villes : Angers, Limoges, Besançon, curieusement pas Dijon d'ailleurs, Mulhouse, c'est aussi un vrai danger. J'ai le sentiment quand même qu'actuellement et je vais vous le dire franchement les choses sont trop politiques et nous voulons résister, j'ai besoin de toutes et de tous, c'est pour cela que ce soir je ne veux pas rentrer dans la polémique avec vous. Sur cette loi Sellier, j'ai déjà 4 ou 5 promoteurs qui m'ont appelé. Je sais que parallèlement ils sont allés voir M. JOYANDET, ils sont allés voir le Député M. GROSPERRIN et je leur ai même conseillé d'aller voir Mme BRANGET parce qu'il faut que nous soyons unis par rapport à cela.

Et sur l'Université il faudra se battre ensemble avec nos députés, nos parlementaires, nos députés de droite et nos sénateurs de gauche, il faudra se battre aussi pour le CHU. Alors bien sûr on peut toujours faire mieux mais comme tu l'as dit Eric et tu as raison, en fait il s'agit aussi de problème de choix. S'il y avait des solutions faciles qui s'imposent, est-ce que vous croyez qu'on ne les mettrait pas en application ? On a de moins en moins de recettes et de plus en plus de demandes, comment voulez-vous faire ? Je peux vous dire qu'on va augmenter l'impôt parce que c'est nécessaire mais on va certainement être une des villes de France qui l'augmentera le moins. Je sais bien que vous ne serez cependant pas satisfait parce que vous l'avez dit un jour vous-même cher Monsieur ROSSELOT : je suis dans l'opposition, il faut que je m'oppose. Moi j'aimerais que même dans l'opposition au lieu de vous opposer vous puissiez m'aider à défendre Besançon un peu mieux. Voilà, c'est un appel que je vous lance et j'espère qu'il sera entendu.

M. Edouard SASSARD : Ça frise vraiment l'hypocrisie. C'est assez exceptionnel parce que l'appel que vous nous faites là, demandez au PS au niveau national de le faire avec SARKOZY. Je pense qu'il y a des contre-vérités qui sont dites ici, ça tourne vraiment...

Quand on entend Mme MENETRIER dire qu'on a donné de l'argent aux banques, on leur en a prêté à 8 %, ça rapportera au final de l'argent à l'Etat. Je prends l'exemple d'ALSTOM, ça n'a pas fonctionné ALSTOM en 2004 ? Ça a fonctionné, l'Etat a gagné de l'argent. C'est quoi VILVORDE avec le parti socialiste en 1997-1998 ? Je vais sauver VILVORDE, vous étiez député, on a rien entendu, vous n'êtes pas sorti du bois. La politique de l'Etat est aujourd'hui toute dirigée vers la crise et ce que vous avez fait sur les 9 premières pages du rapport, c'est charger l'Etat, charger, charger, charger. Soyez constructif, proposez. Ce que je vous propose de faire, c'est de regarder les orientations budgétaires que vous avez proposées en 2008, opération Pasteur vous en parliez, on n'en parle pas en 2009. L'année Vauban très bien c'est passé, Mme COLONA elle a servi à quoi ? Vous en avez parlé vous-même, l'Etat était à vos côtés pour la reconnaissance au niveau du patrimoine et de la reconnaissance de l'UNESCO, reconnaissez-le ça sera des recettes en plus. Vous avez impulsé c'est très bien mais l'Etat était à vos côtés.

Les travaux de couverture sur le stade Léo Lagrange, c'était prévu pour 2008 pas pour 2009, c'est dans les orientations budgétaires. Le Grenelle de l'Environnement a permis certaines choses au niveau du TCSP etc. ce n'est pas un désengagement de l'Etat, la tranquillité publique dont vous parliez, vous bénéficiez de la réussite de la police nationale, vous bénéficiez de ce qu'a fait SARKOZY sur le redéploiement des forces de police, ne remettez pas cela en cause !

M. LE MAIRE : Et à part cela vous ne faites pas de politique nationale, vous !

M. Edouard SASSARD : Mais parce que c'est lié sur les orientations budgétaires, vous avez donné le meilleur exemple. Il y a une phrase importante au niveau du commerce et de Battant précisément parce qu'on en avait déjà parlé : « nous avons décidé de revoir totalement la Place Jouffroy pour en faire une vraie place pour recréer le lien avec le centre-ville ». Elle est où la place nouvelle en 2008 ? Rien n'a été fait, les investissements que vous avez pu faire pendant l'année c'est bien parce que DEXIA a été

sauvée, vrai ou faux ? Combien DEXIA représente sur votre investissement ? Heureusement qu'on a mis de l'argent dans les banques, heureusement qu'il y a eu de l'argent pour sauver certaines banques, afin que les épargnants ne soient pas dans la rue pour chercher leur argent et qu'il y ait encore plus de sans abris. C'est cela la démagogie, c'est de sortir des chiffres...

M. LE MAIRE : Monsieur SASSARD, les Françaises et les Français jugeront.

M. Edouard SASSARD : Oui ils jugeront, ils ont déjà jugé il y a un an et demi.

M. LE MAIRE : Oui mais aux municipales il y a même moins d'un an et demi, ils ont jugé aussi !

M. Edouard SASSARD : Sur les orientations budgétaires de 2009, capitale régionale au cœur de Grand Besançon, vous mettez l'emploi, vous mettez l'économie en premier d'accord. Exemple de la Foire Comtoise, il y a une étude de la CCI qui dit que c'est l'événement qui donne le plus de notoriété à la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : On est d'accord mais est-ce qu'on est obligé d'aller montrer notre service des eaux là-bas pour 60 000 €...

M. Edouard SASSARD : Pourquoi n'y a-t-il plus de financement ? Est-ce que c'est un signe qui est donné aux entreprises, à l'artisanat et au commerce ? Est-ce que vous trouvez que c'est une bonne solution ?

M. LE MAIRE : Parce qu'on fait des choix Monsieur.

M. Edouard SASSARD : Vous avez raison, vous faites les choix.

M. LE MAIRE : Ils ne sont pas les vôtres mais nous faisons des choix.

M. Edouard SASSARD : Le contournement Nord-Est qui devrait être une priorité en terme de déplacement, vous n'en parlez même pas. C'est une des priorités du déplacement et on n'en parle pas.

M. LE MAIRE : Il faut déjà que l'Etat nous permette de finir les Mercureaux !

M. Edouard SASSARD : Et une fois de plus ça revient sur la démagogie. Pour les Mercureaux, je connais la réponse !

M. LE MAIRE : Monsieur SASSARD généralement vous êtes plus calme que cela. C'est SARKOZY qui vous a énervé aujourd'hui ? Est-ce que vous trouvez normal par exemple que lorsque le Président de la République vient en région parler de relance d'économie, on n'invite même pas le Maire de la capitale régionale ? Il y a eu une petite rencontre entre élus UMP à la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

M. Edouard SASSARD : C'est de la démagogie !

M. LE MAIRE : Non, c'est la réalité Monsieur. Il y a un mépris des élus. Que le Président de la République vienne en Franche-Comté pour parler de l'automobile à Vesoul plutôt qu'à Montbéliard, on peut se poser des questions mais on a déjà la réponse, et qu'on évite justement les maires des grandes villes...

M. Edouard SASSARD : C'est démagogique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas démagogique, c'est la réalité et c'est cela qui vous ennuie !

M. Edouard SASSARD : Je vois surtout que c'est une chance pour la Franche-Comté qu'il soit venu par rapport au Président précédent qui restait...

M. LE MAIRE : Mon cher ami, on connaît tous les raisons de la visite de M. SARKOZY à Vesoul alors on ne va pas polémiquer là-dessus. Continuez.

M. Edouard SASSARD : Peu importe les raisons, c'est les résultats qui compteront, c'est ça le plus important.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas été invité, personne n'a été invité. Les élus UMP ont été invités à Vesoul ce matin mais le Maire de Besançon n'a pas été invité. Mes deux vices-présidents de l'Agglomération qui sont du bon côté ont été invités là-bas, c'est ça la France maintenant, nous sommes quasiment dans une république bananière.

M. Edouard SASSARD : Mais bien sûr !

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr je le dis.

M. Edouard SASSARD : Avec encore l'histoire de la télé, etc. Je m'énerve car ça me tient à cœur et je trouve que les non-dits et contradictions... On devrait faire justement au niveau national ce consensus que vous appelez au niveau local, je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point-là.

Je terminerai simplement sur le point économique. Vous savez que c'est indispensable pour Besançon que la base s'élargisse. Philippe GONON l'a dit, soit on augmente le taux, soit on élargit la base. La base n'est pas suffisamment large à Besançon. On fera des propositions au niveau du budget justement sur l'économie, nous ne souhaitons pas et nous rejetons comme l'a dit Jean ROSSELOT l'augmentation de la taxe foncière. Merci.

M. LE MAIRE : Vous ferez surtout vos propositions sur l'économie à l'Agglomération dont c'est la responsabilité.

Mme Catherine GELIN : Madame GELIN va se permettre de lire une intervention Gauche Moderne écrite par Mme Martine JEANNIN. Je ferai peut-être aussi un petit commentaire personnel juste après mais ça sera beaucoup plus court.

«Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, depuis les élections de mars 2008 et à longueur de séance du Conseil Municipal, vous nous dites que l'Etat se désengage de plus en plus. Vous êtes de fait obligé malgré vous d'ajuster la gestion des finances de la Ville. En ce qui concerne les orientations budgétaires, vous avez dû certainement avant cette séance consulter tous vos collaborateurs nouveaux, adjoints et conseillers, en nombre important pour trouver avec eux des solutions à cette problématique et prendre les mesures qui doivent s'imposer dans pareille situation. Ce n'est pas le petit groupe d'opposition que nous sommes comme vous nous le faites remarquer assez souvent qui vous fera véritablement changer d'avis. Vous vous trouverez confronté ce jour à votre propre pouvoir décisionnaire, vaste dilemme, lorsque l'argent manque à la maison, bon père de famille dépense moins, c'est aussi simple que cela et le bon père de famille serre les cordons de la bourse. Nous vous encourageons à prendre les meilleures décisions possibles afin que les besoins et plus spécifiquement les Bisontins chômeurs n'aient pas à subir d'augmentation de leurs impôts locaux sous prétexte que vos choix n'aient pas été suffisamment réfléchis.

Nous vous demandons puisque vous avez l'entière responsabilité des finances de la Ville de mettre l'accent aussi sur le développement économique qui permettrait de générer des emplois manquants dans cette ville. Le saupoudrage n'ayant plus l'intérêt qu'il avait l'an passé en matière de subventions aux

associations, nous vous demandons de regarder de plus près l'objet de ces associations et de regarder aussi de plus près si la subvention a véritablement un intérêt économique ou social. La distribution «à tout va» doit s'éteindre. Combien de personnes au chômage ont trouvé un emploi à durée déterminée grâce aux subventions tout au long de l'année ?

D'autre part nous vous proposons de mettre en place dans chacun des quartiers un guichet unique pour aider les créateurs d'entreprise comme nous l'avons demandé, avant le Modem qui a la fâcheuse habitude de prendre les idées des autres -excusez-moi mais c'est écrit (rires)- lors de notre campagne électorale, guichet qui deviendrait un lieu nécessaire en ces temps difficiles pour faciliter la création d'entreprise. Les chefs d'entreprise et les chômeurs de notre groupe, installés autour de cette table, mettront leurs compétences au service de la Municipalité si vous le souhaitez. Merci».

Pour ce qui me concerne, mon intervention sera courte. J'ai lu le dossier que vous nous avez présenté. Pour moi cela n'a pas été quelque chose de très évident et je ne vois pas forcément toujours où les gens veulent en venir. Par contre on a épluché ce rapport et je vois une contradiction par rapport aux économies que vous nous proposez. Il existe dans un investissement que vous valorisez toujours, celui de la SMAC pour l'année 2009 une hausse de 25 %. Donc j'invite le Conseil Municipal et tous les services à faire effectivement des économies, à faire attention au budget parce qu'il semblerait quand même que beaucoup d'expertises, beaucoup d'avenants pour des travaux soient remis en cause en cours de route. Alors est-ce que c'est la compétence, est-ce que c'est parce qu'on n'a pas assez prévu ? En tous les cas cela demandera beaucoup d'énergie, beaucoup de travail et de compétences et certainement de la réflexion pour que l'on puisse faire beaucoup d'économies et diminuer ces impôts que tout le monde trouve évidemment trop lourds, surtout en cette période difficile. Merci.

M. Jean ROSSELOT : Juste pour dire ceci : vous dites au fond l'heure est à la pacification et vous avez tout à fait raison. On a besoin de tous, mais franchement le rapport n'y prédispose pas et c'est ce qu'on a voulu vous démontrer. Pour tenir les propos sages que vous venez de tenir, qui sont tellement contradictoires avec les nombreux pics et amertumes lourdes vis-à-vis de l'Etat qu'exprime le rapport, on peut se demander si vous avez bien lu. Vous savez j'ai sous les yeux un article de quelqu'un que vous admirez beaucoup, duquel vous vous inspirez qui est le Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, Michel DESTOT, c'est un article du Monde du mois de mai de l'année dernière, et le titre est le suivant : Etat, collectivités locales, sortons de la défiance. C'est lui qui l'écrit, Michel DESTOT qui est député-maire socialiste et que vous connaissez bien.

M. LE MAIRE : Qui est un de mes amis personnels.

M. Jean ROSSELOT : Le véritable débat, dit-il, n'est pas celui des moyens mais celui des finalités et de ce point de vue-là, je pense que nous avons de grandes marges de manœuvre à mutualiser avec les services et les politiques de l'Etat, les services et les politiques des collectivités qui nous entourent, la Région, le Département et bien entendu l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale que vous présidez. Ceci dit, j'ai entendu à 16 h 30 - 17 h le compte rendu de la visite de M. SARKOZY à Vesoul où il est venu surtout s'adresser aux salariés de chez Peugeot. J'ai entendu aussi les réactions des salariés, reconnaissez mon cher Monsieur le Maire que ce qu'il a dit aux salariés de chez Peugeot cet après-midi c'est quand même, et ils l'ont dit les salariés à la radio, autre chose que, il n'avait pas fait exprès, ce que JOSPIN avait dit aux salariés de chez Michelin, «l'Etat ne peut rien faire, etc.». Il est venu dire «l'Etat donnera beaucoup d'argent...».

M. LE MAIRE : Je me demande ce qu'il va dire aux salariés d'Arcelor Mittal à qui il avait fait de grandes promesses il y a peu de temps quand il va retourner là-bas, ou à Gaz de France.

M. Jean ROSSELOT : L'automobile est le pilier de l'économie comtoise. Il est venu dire aux salariés que l'Etat mettra beaucoup d'argent dans l'économie mais on veillera à ce qu'il n'y ait pas de

délocalisation. Ce beaucoup d'argent, il faut refaire la leçon comme moi tout à l'heure à Annie MENETRIER qui, en dépit de sa grande intelligence, n'a encore pas compris que les crédits qu'on trouve comme elle dit, ce sont des garanties dont on espère qu'elles ne seront pas mobilisées mais ce n'est pas du cash qu'on sort des bas de laine, on est bien d'accord. Encore fallait-il prendre l'initiative de les mettre en place, voilà ce que je voulais dire.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Je voulais déjà réagir aux propos de M. ROSSELOT qui, à chaque Conseil Municipal et de manière très démagogique, remet en cause l'existence des adjoints de quartier et j'aimerais juste l'inviter ...

M. LE MAIRE : Oui, puisque vous avez dit qu'on était passé de 16 à 21.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : ...peut-être à se rendre dans les quartiers, à se promener un peu dans les quartiers concernés, à aller discuter avec les associations, avec la population qui est de plus en plus nombreuse à venir nous rencontrer à nos permanences. Mais bien sûr que c'est le sujet !

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, est-ce que vous pouvez laisser Mme GERDIL-DJAOUAT s'exprimer s'il vous plaît.

Mme GERDIL-DJAOUAT : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Vous me répondrez après, ce n'est pas grave. Parce que les élus de quartier, les adjoints de quartier en particulier ont un vrai rôle. Ils sont présents dans ce contexte de crise, ils sont aux côtés de la population, présents à la fois dans les quartiers auprès de leurs collègues et on est très très loin bien sûr du «bling bling élyséen» mais je vous invite vraiment à aller rencontrer la population.

D'autre part vous avez qualifié les orientations budgétaires de sceptiques et de stériles. Sceptiques oui bien sûr, comment pourrait-il en être autrement dans ce contexte d'incertitude lié à la fois aux désengagements de l'Etat, au contexte de crise ? Vous dites «haro sur le baudet», je pourrais vous répondre pour continuer dans la zoologie «l'Etat charge la mule» en parlant des collectivités mais ce ne serait peut-être pas très intéressant.

Et la dernière remarque que je voudrais faire sur vos propos «c'est des orientations budgétaires stériles», absolument pas si je prends le dernier souhait de votre première intervention parce qu'il me semble qu'il y en a pas mal, vous disiez qu'on était appelé à avoir un peu plus d'imagination, à parler plus avec les autres collectivités, à faire un travail entre les collectivités. Je peux vous dire que tous les collègues adjoints quand ils sortent de chez le Maire en ce moment en contexte d'élaboration du budget, n'ont pas la mine réjouie parce qu'on est tous passionnés par nos délégations, on a tous envie de mener à bien plein de projets, on a tous plein d'idées mais voilà le contexte est là, la crise est là et on pense avant tout au bien-être des Bisontins et à la manière dont on pourrait faire mieux avec moins. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien, Madame GERDIL-DJAOUAT.

M. Christophe LIME : Simplement une première réponse à M. SASSARD. La question qu'on doit se poser, ce n'est pas si on doit sauver DEXIA, c'est de savoir pourquoi DEXIA est arrivé à une telle situation et pourquoi le système bancaire est arrivé à une telle situation et c'est cela un peu l'interrogation qu'on peut avoir. Quand on connaît un peu l'historique de DEXIA on constate qu'on aurait mieux fait de ne pas le privatiser à un moment et de le garder en raison de ses compétences par rapport aux collectivités, plutôt et éviter d'aller jouer à la bourse, jouer sur un autre terrain qui n'était pas le sien au départ. Mais ça je pense que c'est simplement la petite réponse.

Le deuxième point, c'est par rapport à la précision de M. ROSSELOT qui a du mal à avaler la baisse du prix de l'eau et de l'assainissement donc il faut que je lui réexplique comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, en privé comme en public...

M. LE MAIRE : Il ne comprendra pas de toute façon.

M. Christophe LIME : C'est vrai que c'est toujours un peu difficile mais je vais redonner une nouvelle fois l'explication car j'ai un peu l'impression que tu as du mal à comprendre. Simplement la première des choses, c'est que le prix de l'assainissement comme l'a annoncé le Maire qui n'a pas parlé de baisse si tu as bien entendu, il a parlé de la stabilisation du prix de l'eau et de l'assainissement depuis de nombreuses années. Donc la première chose c'est te donner l'information que l'assainissement n'a pas augmenté depuis 12 ans, n'a pas augmenté, que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 7 ans malgré une augmentation des investissements et une baisse de l'endettement sur les deux budgets annexes et c'est facile à vérifier puisque ce sont précisément des budgets annexes. Ce qui s'est passé il y a quelques années, c'est que devant déjà les difficultés de l'Etat, c'était en 2003-2004 et devant les amendes que l'Europe allait mettre en œuvre par rapport à un certain nombre de non-conformités sur un certain nombre de stations tout particulièrement, les agences de l'eau se sont vues privées d'une partie des ressources financières qu'elles avaient en terme de réserves et elles ont été pompées par l'Etat pour pouvoir équilibrer certains budgets ministériels. Deux ou trois ans après, c'était en 2007, ces agences ont menacé entre parenthèses d'augmenter l'ensemble de leurs taxes et je te rappelle que j'étais intervenu ici pour dénoncer cet état de fait en disant que ce n'était pas normal que des villes qui étaient au top au niveau réglementaire paient pour un certain nombre de collectivités qui ne s'étaient pas mises aux normes depuis un certain nombre d'années.

M. LE MAIRE : On paie pour les canards boiteux.

M. Christophe LIME : Le Maire était intervenu avec d'autres élus dans l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour pouvoir dénoncer cette attitude-là et devant cette pression, l'Etat a reculé et a remodifié d'une façon complète l'ensemble de ces taxations, ce qui a abouti à ce que les grandes villes telles que les nôtres puissent avoir une baisse au niveau de la taxation sur le prix de l'eau et de l'assainissement. Si tu reprends l'ensemble des déclarations qu'a pu faire le Maire ou moi-même depuis un an, nous n'avons jamais parlé du prix en tant que tel sans stipuler que c'était au niveau des taxes qu'il y avait eu un certain nombre de baisses. Tu peux reprendre l'ensemble des articles qui sont soit dans la presse quotidienne, soit dans le BVV, cela a toujours été bien précisé de cette façon-là, donc nous n'avons jamais menti, ni par omission, ni autrement, aux Bisontins.

Et puis le dernier point, concernant la Ville d'Héricourt. Héricourt comme nous, a eu la baisse de la taxe en 2008 mais pourquoi n'a-t-elle pas alors baissé ses tarifs en 2008 ? Tout simplement parce qu'elle est en période de renouvellement de sa délégation de service public cette année et a préféré tempérer d'une année afin de pouvoir annoncer une baisse à ses élus, lorsqu'ils vont avoir le renouvellement de la délégation de service public en espérant que les élus ne fassent pas le choix de retour en régie. Ça c'est très significatif de l'ensemble des fermiers qui à la veille du renouvellement de DSP, d'une renégociation, ont toujours tendance à annoncer une baisse.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, vous souhaitez continuer de rénover des logements de qualité pour tous pour une meilleure mixité sociale. On est tous d'accord sur ces orientations. Depuis des années malheureusement après les rénovations, la mixité dans les quartiers n'existe presque plus, pourquoi ? Après la réhabilitation du quartier Brulard, un grand nombre de locataires de classes populaires qui ne bénéficient pas de l'APL ont quitté leur logement, face à une hausse considérable des loyers sans oublier celle des impôts locaux, exemple : loyer passant de 240 € à 480 € soit une augmentation de 100 %. Seule est restée une population en grande difficulté sociale, ce qui engendre une augmentation de loyers impayés. Vous persistez à poursuivre les mêmes erreurs sur la réhabilitation de

Planoise et pourquoi pas demain sur le quartier de Fontaine Ecu ? Tout le monde devrait se poser la question mais où sont parties s'installer ces familles ? Au centre-ville ? Impossible, les loyers sont inaccessibles et les parkings à proximité sont quasi inexistant. La seule solution : quitter Besançon pour s'installer sur la périphérie bisontine car les moyens de vivre en ville sont quasi inexistant. Pour preuve, la population officielle de Besançon a diminué. La dotation de l'Etat baissera automatiquement. Est-ce la faute de l'Etat si ses habitants ont quitté Besançon ? Une piste : pourquoi pas, un plafonnement de 5 % de la hausse des loyers par an après réhabilitation pour favoriser une vraie mixité sociale ?

Sur le plan de la démocratie, il y a eu un impact important, on va dire sur le plan politique. Les habitants des milieux populaires boudent les urnes lors des élections locales mais ceux de la Boucle se déplacent en masse dans les bureaux de vote dont la plupart ont voté pour vous.

Pour conclure Monsieur le Maire, votre stratégie consiste à faire de la Boucle un lieu où il fait bon vivre pour l'électorat «bobo». Vous nous avez déjà vendu Vélo'Cité, la bisontine, surtout la pétillante, merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Juste pour votre information, il n'y a pas que les bureaux de la Boucle qui ont voté pour moi, il y a tous les bureaux de Besançon sauf deux. Alors voyez, c'est beaucoup plus large que ce que vous dites.

M. Michel OMOURI : Je peux vous démontrer pourquoi. On ne va pas s'éterniser là-dessus !

M. LE MAIRE : C'est juste pour vous donner une information.

M. Michel OMOURI : Vous répondrez Monsieur le Maire là-dessus ?

M. LE MAIRE : Non (rires).

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, quand vous nous proposez de limiter les augmentations d'impôts mais qu'on augmente fortement les loyers après réhabilitation, je ne sais pas si ça donne un droit, les habitants doivent comprendre pourquoi on augmente de 100 % leur loyer, on ne leur a rien demandé. Je veux simplement une réponse. Merci Monsieur le Maire.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ce n'est quand même pas très sympathique de ne pas répondre à M. OMOURI, cette manière de décliner sa question, de votre part je suis un peu étonnée.

Pour ce qui me concerne, mon intervention porte sur la partie culture. Je dois avouer, je manifeste ici mon étonnement de voir apparaître la thématique culture, développement des spectacles vivants, des nouvelles formes culturelles au dernier plan de la liste de vos engagements pour 2009. J'espère que cela ne traduit pas le niveau d'intérêt et d'importance accordé à ces thématiques.

Dans une période de crise économique comme celle qui nous attend, qui est déjà démarrée, l'art et la culture qui transcendent tous les clivages sociaux peuvent apporter certaines réponses aux Bisontins. L'impulsion en la matière doit être donnée par la Ville, par les politiques et non par les partenaires culturels. Or malgré les nombreux atouts de Besançon dans le domaine culturel, Vauban dont on a si souvent parlé, Besançon Ville d'art et d'histoire, l'absence d'une véritable stratégie culturelle d'ensemble et le morcellement des actions de la Ville dans ce domaine affecte la lisibilité de la politique culturelle et la vision à moyen et long terme, ce qui laisse la désagréable impression d'une absence de politique réelle et de volonté d'ambition à Besançon. On ne sait pas trop où on va, on démarre une action, on l'arrête, on en démarre une autre, c'est le cas du festival des musiques de rues, l'opéra-théâtre, enfin bref, on part toujours et puis on s'arrête on ne sait pas pourquoi.

En matière de subvention dans le domaine culturel, dans le rapport, vous affirmez votre volonté d'assurer une gestion rigoureuse de notre ville pour que, je cite : chaque euro d'argent public soit dépensé au mieux des intérêts de la Ville, je vous en félicite.

Par rapport à votre rapport des orientations budgétaires de 2008, j'exprime quand même là mon scepticisme parce qu'à cette époque-là vous annonciez : en s'appuyant sur une situation financière saine, il donne un nouveau souffle à nos projets, cela sans hausse de taux de fiscalité. Et les gens voient quand même que dans le rapport 2009 tout cela est relégué aux oubliettes. Donc j'exprime ici mon scepticisme par rapport à des déclarations qui peuvent être faites. La rigueur dont on parle ici, à savoir que chaque euro d'argent public soit dépensé au mieux, est-ce que cette rigueur-là est aussi valable dans le domaine culturel ? Par rapport à l'argent public utilisé de manière efficace, comment justifier que 3 M€ par an sont attribués à 3 partenaires culturels, à savoir le Théâtre Musical, le Théâtre de l'Espace et le Nouveau Théâtre, soit 9 M€ sur trois ans. La rigueur dans la gestion de l'argent public doit nous obliger à analyser plus finement les bilans d'activités et chiffres clés de nos partenaires en mettant un accent sur la fréquentation, le profil des spectateurs, la part des habitants des quartiers, la fréquentation des spectacles, la part des ménages modestes. Cette analyse doit aussi mettre en évidence des synergies et la mutualisation. Pourquoi avoir trois directeurs de théâtre surtout qu'il y a quand même un directeur qui va bientôt prendre sa retraite ? Donc des mutualisations, donc des gains de productivité, des économies à réaliser.

Quels projets en réalité les subventions doivent permettre et c'est là que j'arrive aux propositions. Une politique culturelle efficace doit passer par une offre diversifiée en prenant en compte au-delà de l'offre classique toutes les formes culturelles en émergence notamment des formes culturelles telles que le R'n'B, le hip hop, le slam, toutes ces formes culturelles-là doivent être mises à l'ordre du jour, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour ce qui concerne la diffusion, les formes de diffusion doivent aussi évoluer en tenant compte bien entendu des nouvelles technologies, par exemple pour des subventions au niveau culturel pour plus d'efficacité, on pourrait imaginer un enregistrement des spectacles de manière à ce qu'ils soient diffusés à un plus large public, notamment dans les maisons de retraite, pour des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent plus se déplacer pour se rendre dans ces salles de spectacles, dans les prisons, dans tous ces endroits où finalement les Français les plus modestes se retrouvent. Donc voilà en tout cas en terme d'inspiration quelque chose qui me semble aller dans le bon sens de manière à donner l'accès, avec des subventions aussi importantes, à un nombre beaucoup plus important de Bisontins.

J'en arrive au volet tourisme. La vision au niveau tourisme a souvent été exposée notamment par vous-même et M. ALAUZET, vous en avez souvent parlé. Chaque fois que vous avez été interrogé sur la question, vous avez dit qu'il y avait des actions entreprises, la stratégie était claire. On a souvent ici même manifesté notre scepticisme par rapport à la vision qu'on avait en matière touristique. Vous avez dit que vous alliez à Québec effectivement avec Vauban, la labellisation, aujourd'hui on a l'impression que Vauban est devenu un boulet puisque le tourisme un peu comme la culture sont un peu relégués au dernier plan des engagements. On aurait pu s'attendre à ce que Vauban, le tourisme qui sont censés donner une impulsion y compris économique, apparaissent au tout premier plan mais aujourd'hui la stratégie n'est pas là. Chaque fois que les questions sont posées, y compris en commission, nous avons des promesses comme quoi des projets vont arriver, qu'on va nous présenter des choses. Et je renouvelle ici quand même nos demandes par rapport à cela, par rapport à la lisibilité. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je veux vous dire deux choses, c'est que premièrement les chiffres que vous donnez sont faux. La subvention de la Ville à l'Espace, le Théâtre Musical c'est 1,5 M€ et non pas 3 M€, l'Espace Planoise c'est 700 000 € et pas 3 M€ et le CDN c'est 400 000 € et pas 3 M€. Donc on n'est déjà pas à 9 M€, premièrement.

Deuxièmement il y a un très grand intérêt de la part du Maire pour la culture, vous le savez très bien, et de la part de notre Municipalité puisque j'ai toujours dit, j'ai toujours écrit, je vous renverrai peut-être d'ailleurs à mes déclarations il y a quelque temps entre autres il y a un an dans la campagne municipale pour dire que la culture était essentielle pour le développement économique. Danuta HÜBNER, commissaire européenne polonaise de la commission territoriale, lorsqu'elle est venue à Besançon, nous a félicités pour la qualité de l'activité culturelle dans notre ville et ceci devant des dizaines de personnes à TEMIS, donc vous pourrez éventuellement peut-être vous le faire confirmer.

Je suis d'accord sur une chose au moins avec vous, c'est qu'on n'a jamais autant besoin de culture que lorsqu'on a des souffrances et lorsqu'il y a la crise. Donc nous ne baisserons pas notre effort sur la culture, bien au contraire. Mais on ne va pas relancer un débat sur le tourisme, sur Vauban, ça va faire 3 heures que l'on parle de ce rapport, et on ne va pas se mettre d'accord parce que de toute façon d'un côté il y a une opposition qui va vouloir critiquer, une majorité qui va vouloir défendre. Donc nous arrêtons là. Je passe la parole à Nicolas BODIN comme rapporteur général pour clôturer.

M. Nicolas BODIN : Pour ma part, je vais un peu plomber l'ambiance puisque je vais quand même vous rappeler aux dures réalités des contraintes budgétaires de la gestion d'une ville de 120 000 habitants. Tout à l'heure Annie MENETRIER parlait de gel des dotations de l'Etat, je n'en suis pas sûr, je pense moi qu'il y a une baisse et pour la Ville de Besançon il y aura c'est sûr une baisse des dotations de l'Etat pour l'année 2009. Ces baisses des dotations de l'Etat prennent différentes formes : la gestion des passeports biométriques désormais par la Ville de Besançon, ça sera 200 000 €, la revalorisation qui n'est pas contestable des personnels des catégories C qui administrativement sont gérés par la Ville de Besançon, ça sera 250 000 €, la crise financière comme disait M. GONON, effectivement il y a une baisse des taux d'intérêt sur les derniers mois, par contre ce que vous oubliez de dire c'est que les banques ont augmenté leurs marges financières qui ont été multipliées par 10 en un an. Lorsqu'on fait un emprunt, effectivement le taux d'intérêt lui a tendance à diminuer globalement et sur les trois derniers mois ils ont plutôt baissé. En revanche les marges des banques, puisqu'elles sont plutôt craintives, ont augmenté et ont été multipliées pratiquement par 10 depuis un an. Cette augmentation des marges financières, on l'estime à peu près à 200 000 € pour l'année 2009.

Les dépenses énergétiques, ça représentera 800 000 € supplémentaires pour l'année 2009. La baisse des prélèvements sur les jeux de Casino, ça représentera 300 000 € pour l'année 2009.

M. LE MAIRE : Cela dit, ce n'est pas la faute de l'Etat.

M. Nicolas BODIN : Ce n'est pas la faute de l'Etat. Les droits de mutation, ce qui n'est pas non plus la faute de l'Etat, représenteront 600 000 € pour l'année 2009. Donc je vous ai cité un certain nombre de chiffres qui représenteront déjà 2 500 000 € supplémentaires de charges. Parallèlement une augmentation de 20 % du nombre de sollicitations à Proxim'Social, une augmentation de 15 % du nombre d'aides financières accordées, entre 10 et 20 % d'augmentation pour la fréquentation des épiceries sociales, donc vous voyez globalement que l'équation budgétaire devient extrêmement compliquée sachant que, vous l'aviez bien dit au départ, pour la présentation du budget entre l'Etat et une collectivité, la règle n'est pas du tout la même puisque nous, nous sommes tenus de présenter un budget qui doit obligatoirement être équilibré.

Ceci expliqué, il est très difficile de faire une autre proposition que celle que l'on fait, à moins de recourir à l'emprunt. Actuellement nous sommes moins endettés que la moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants puisque nous avons une capacité de désendettement de 4,8 ans alors que la moyenne générale est de 5 ans. Donc il est possible que l'on recoure un peu plus à l'emprunt sur l'ensemble du mandat mais globalement vous ne pouvez pas nous demander d'emprunter nettement plus qu'actuellement puisque ce seront des impôts supplémentaires demain quand nous devons rembourser ces emprunts. C'est pour cela que je légitime la proposition que nous ferons le 26 février prochain.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, donc nous passons au point suivant».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires proposées et de l'actualisation du PPI.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.